

Commune de Franois

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2020
--

Le dix juillet deux mille vingt, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni exceptionnellement à la salle des associations de la commune de Franois, sous la présidence de Monsieur Emile BOURGEOIS, Maire.

Etaient présents :

Mesdames GILLET Françoise, DELESSARD Martine, SIMON BOUVRET Geneviève, DUBOIS Cécile, BORRINI Catherine, PRALON Marine, SANDER Annie, LECLERC Bénédicte, TANNIERES Brigitte, Messieurs BOURGEOIS Emile, BAULIEU Jean-Louis, MOUTON Patrice, HENRIOT Francis, COUDRY Sébastien, DUMORTIER Florent, PONS François, LAPOUGE Damien

Absents excusés :

Monsieur LORY Jean-Pierre (donne pouvoir à Monsieur MOUTON Patrice – jusqu'à 21h20 – point 15)
Monsieur HOUSSIN Thomas (donne pouvoir à Monsieur LAPOUGE Damien)

Nombre de conseillers :

Nombre de Conseillers Municipaux présents : 17 jusqu'à 21h20 / 18 à partir de 21H20
Nombre de Conseillers Municipaux ayant donné pouvoir : 2 jusqu'à 21h20 / 1 à partir de 21H20
Nombre de Conseillers Municipaux votant : 19
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19

Secrétaire de séance :

Conformément à l'article L 2121-15 du Code général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire choisi parmi les membres du Conseil Municipal. Monsieur Patrice MOUTON ayant obtenu l'unanimité des suffrages, a été désigné pour remplir cette fonction qu'il a acceptée.

Date de convocation : 6 juillet 2020

ORDRE DU JOUR :

- 1) Désignation du secrétaire de séance
- 2) Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 8 juin 2020
- 3) Délégation de signature depuis la dernière séance du conseil municipal
- 4) Elections sénatoriales – Désignation des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants
- 5) Compte administratif 2019 du budget communal
- 6) Compte de gestion 2019 du budget communal établi par monsieur le Trésorier
- 7) Budget communal – Affectation du résultat de fonctionnement 2019
- 8) Budget primitif 2020 – Budget communal
- 9) Compte administratif 2019 du budget bois
- 10) Compte de gestion 2019 du budget bois établi par monsieur le Trésorier
- 11) Budget bois – Affectation du résultat de fonctionnement 2019
- 12) Budget primitif 2020 – Budget bois
- 13) Création d'un budget annexe cimetière
- 14) Budget primitif 2020 – Budget cimetière
- 15) Financement du budget cimetière par le budget communal pour la construction de caveaux
- 16) Attribution de subventions
- 17) Création et suppression d'emploi – ATSEM
- 18) Recrutement de 2 agents contractuels
- 19) Instauration de la prime exceptionnelle en faveur des agents mobilisés pour assurer la continuité des services publics dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de Covid-19
- 20) Tarification cantine scolaire
- 21) Tarification cantine scolaire P.A.I.
- 22) Commission communale des impôts directs – Proposition des commissaires titulaires et suppléants
- 23) Commission Intercommunale des Impôts Directs – Proposition des candidats titulaires et suppléants
- 24) Vente de deux parcelles situées à la Belle Etoile
- 25) Convention de déneigement
- 26) Broyage et élagage des chemins communaux
- 27) Programme de travaux forêt 2020
- 28) Désignation de deux délégués à l'association des communes forestières
- 29) Remboursement de caution – M Viennet – 4, Rue de l'Eglise
- 30) Location d'un appartement – 4 Rue de l'Eglise
- 31) Location de la licence IV de débit de boisson

Divers :

- . Rapport des commissions
- . Questions diverses

La séance ouverte,

1/ DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Délibération du Conseil Municipal 2020/046

Vu l'article L 121-14 du Code des Communes,

Vu l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités,

Il est procédé à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, désigne Monsieur Patrice MOUTON comme secrétaire de séance, celui-ci ayant accepté.

2/ APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JUIN 2020

Délibération du Conseil Municipal 2020/047

Le procès-verbal de la dernière séance du Conseil Municipal en date du 8 juin 2020 est soumis à l'approbation des Conseillers Municipaux.

Les Conseillers Municipaux sont invités à faire savoir s'ils ont des observations particulières à formuler sur ce document.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le procès-verbal de leur dernière séance en date du 8 juin 2020.

3/ DELEGATIONS DE SIGNATURE DEPUIS LA DERNIERE SEANCE CONSEIL

Délibération du Conseil Municipal 2020/048

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de l'acceptation de plusieurs devis, à savoir :

- D-SECURITE - Installation de 2 défibrillateurs : 2 670,94 € T.T.C
- EURL ICR - Pose de faïence – sanitaire école élémentaire – 336,00€ T.T.C
- SBI – Pose de stores sur les fenêtres du 1^{er} étage de la mairie – 2 763,00 T.T.C.
- L'IMPRIMEUR SIMON – Impression bulletins Franois – 870,00 € T.T.C
- NRJ ELECTRICITE – Remplacement ventilation – Ecole maternelle – 4 517,00€ T.T.C
- MGP MATIC – Eclairage terrain tennis – 9 691,34 € T.T.C

Le Conseil Municipal a pris acte de ces informations.

La Préfecture souhaitant recevoir les documents concernant la désignation des délégués pour les élections sénatoriales, monsieur le Maire propose que l'ordre du jour soit changé et que le vote concernant cette désignation ait lieu en début de séance du conseil municipal.

4/ ELECTIONS SENATORIALES – DESIGNATION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE LEURS SUPPLEANTS

Délibération du Conseil Municipal 2020/049

Vu le renouvellement de la série 2 des sénateurs le 27 septembre 2020, il convient de désigner les délégués et suppléants au sein du collège électoral qui sera chargé de procéder à l'élection des sénateurs.

Vu le décret n° 2020-812 du 29 juin 2020 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Dans les communes de moins de 9 000 habitants, les délégués sont élus parmi les conseillers municipaux de la commune concernée.

Chaque liste de candidats aux fonctions de délégués (ou délégués supplémentaires) et de suppléants doit désormais être composée alternativement d'un candidat de chaque sexe (L. 289).

Dans les communes de moins de 9 000 habitants, le nombre de délégués est fixé en fonction de l'effectif légal du conseil municipal tel que déterminé à l'article L. 2121-2 du C.G.C.T.1 résultant du dernier renouvellement général de mars 2020. Cet effectif est de cinq délégués dans les conseils de dix-neuf membres.

Des suppléants sont élus dans toutes les communes.

Le nombre de suppléants est de trois quand le nombre de délégués est égal ou inférieur à cinq.

La déclaration de candidature est rédigée sur papier libre. Elle doit contenir les mentions suivantes (art R. 137) : - le titre de la liste présentée ; - les noms, prénoms, sexe, domicile, date et lieu de naissance ainsi que l'ordre de présentation des candidats.

Les listes de candidats peuvent être déposées jusqu'à l'ouverture du scrutin.

Les délégués (ou délégués supplémentaires) et leurs suppléants sont élus simultanément par les conseillers municipaux, sur une même liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne, sans panachage (remplacement du nom d'un ou de plusieurs candidats par celui ou ceux d'un ou de plusieurs candidats), ni vote préférentiel (modification de l'ordre de présentation des candidats sur une liste).

Les candidats sont proclamés élus dans l'ordre de présentation de la liste telle qu'elle a été déposée auprès du maire, les premiers élus étant délégués (ou délégués supplémentaires) et les suivants suppléants (R. 142). L'ordre des suppléants résulte de leur ordre de présentation sur la liste.

M. le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de Madame Françoise GILLET, Monsieur Jean-Louis BAULIEU, Monsieur Florent DUMORTIER et Madame Marine PRALON. La présidence du bureau est assurée par ses soins.

Le bureau électoral procède immédiatement au recensement des bulletins. Il détermine le nombre des suffrages exprimés, en déduisant du nombre total des bulletins le nombre des bulletins blancs et le nombre de bulletins nuls.

Les listes sont déposées et enregistrées :

La liste Franois est composée de :

Délégués titulaires

- Madame Geneviève SIMON BOUVRET
- Monsieur Sébastien COUDRY
- Madame Françoise GILLET
- Monsieur Thomas HOUSSIN
- Madame Martine DELESSARD

Délégués suppléants

- Monsieur Patrice MOUTON
- Madame Bénédicte LECLERC
- Monsieur Emile BOURGEOIS

Il est procédé au vote au scrutin secret.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 19
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 19

Ont obtenu :

- liste Franois : 19 voix

Sont donc désignés :

. Titulaires :

Madame Geneviève SIMON BOUVRET
Monsieur Sébastien COUDRY
Madame Françoise GILLET
Monsieur Thomas HOUSSIN
Madame Martine DELESSARD

. Suppléants :

Monsieur Patrice MOUTON
Madame Bénédicte LECLERC
Monsieur Emile BOURGEOIS

5/ COMPTE ADMINISTRATIF 2019 DU BUDGET COMMUNAL

Rapporteur : Patrice MOUTON – Avis de la commission du 12 juin 2020 : Favorable

Délibération du Conseil Municipal 2020/050

Après présentation du compte administratif 2019 annexé à la présente délibération, Monsieur le Maire ayant assisté à la discussion mais s'étant retiré au moment du vote, c'est sous la présidence de Monsieur Jean-Louis BAULIEU que le Conseil Municipal a adopté le compte administratif, par 18 voix pour, par 0 voix contre et 0 abstention.

Compte administratif Fonctionnement Commune		
Recettes :	2019	1 323 655.37
Dépenses :	2019	1 196 674.69
Résultat net de l'exercice :	2019	126 980.68
Reprise du résultat de cloture :	2018	438 888.35
Résultat à la cloture	2019	565 869.03
Solde des restes à réaliser	2019	0.00
Résultat de Fonctionnement	2019	565 869.03

Compte administratif Investissement Commune		
Recettes :	2019	575 025.26
Dépenses :	2019	349 021.49
Résultat net de l'exercice :	2019	226 003.77
Reprise du résultat de cloture :	2018	-283 436.21
Résultat à la cloture	2019	-57 432.44
Solde des restes à réaliser	2019	-108 100.00
Résultat Investissement	2019	-165 532.44

6/ COMPTE DE GESTION 2019 DU BUDGET COMMUNAL ETABLI PAR MONSIEUR LE TRESORIER

Rapporteur : Patrice MOUTON – Avis de la commission du 12 juin 2020 : Favorable

Délibération du Conseil Municipal 2020/051

Après présentation du compte de gestion 2019 de Monsieur le Trésorier et après avoir constaté qu'il y a concordance entre les écritures du compte de gestion 2019 et celles du compte administratif 2019, le Conseil Municipal l'approuve à l'unanimité des membres présents et représentés.

7/ BUDGET COMMUNAL – AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2019

Rapporteur : Patrice MOUTON – Avis de la commission du 12 juin 2020 : Favorable

Délibération du Conseil Municipal 2020/052

Le Conseil Municipal,

Après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2019 présentant un excédent de fonctionnement cumulé de **565 869,03 €**,

Considérant que la section d'investissement fait apparaître :

- un besoin de financement de **57 432,44 €** (**D001 au BP 2020**),
- un excédent de financement de **0** (**R001 au BP 2020**).

Vu l'état des restes à réaliser en section d'investissement :

- en dépenses de **108 100,00 €**,
- en recettes de **0 €**.

Décide, à l'unanimité des membres présents et représentés, d'affecter le résultat cumulé de fonctionnement comme suit :

- affectation en réserves d'investissement (**1068**) pour **165 532,44 €**
- report à nouveau en section de fonctionnement (**R002** du BP 2020) pour **400 336,59 €**

Reprise BP 2020

- Invest : D 001 :	57 432,44 €
- Invest : R 1068 :	165 532,44 €
- fonct : R 002	400 336,59 €

8/ BUDGET PRIMITIF 2020 – BUDGET COMMUNAL

Rapporteur : Patrice MOUTON – Avis de la commission du 12 juin 2020 : Favorable

Délibération du Conseil Municipal 2020/053

A l'issue de la présentation du projet de Budget Primitif 2020 - annexé à la présente délibération – et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal appelé à voter, s'est prononcé favorablement, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- sur tous les chapitres de la section de fonctionnement (recettes et dépenses),
- sur tous les articles de recettes et tous les programmes de dépenses de la section d'investissement,
- et sur la balance générale du budget.
- et opte pour la neutralisation des amortissements des attributions de compensation

Budget primitif Fonctionnement Commune	Dépenses	Recettes	
Crédits votés au titre du budget :	2 020	1 668 884.00	1 268 547.41
Résultat reporté :	2 019		400 336.59
Total de la section fonctionnement :		1 668 884.00	1 668 884.00

Budget primitif Investissement Commune	Dépenses	Recettes	
Crédits votés au titre du budget :	2 020	829 018.51	720 918.51
Résultat reporté :	2 019	57 432.44	165 532.44
Total de la section investissement :		886 450.95	886 450.95

9/ COMPTE ADMINISTRATIF 2019 DU BUDGET BOIS

Rapporteur : Patrice MOUTON – Avis de la commission du 12 juin 2020 : Favorable

Délibération du Conseil Municipal 2020/054

Après présentation du compte administratif 2019 annexé à la présente délibération, Monsieur le Maire ayant assisté à la discussion mais s'étant retiré au moment du vote, c'est sous la présidence de Monsieur Jean-Louis BAULIEU que le Conseil Municipal a adopté le compte administratif, par 18 voix pour, par 0 voix contre et 0 abstention.

Compte administratif Fonctionnement Bois		
Recettes :	2019	68 631.63
Dépenses :	2019	19 880.75
Résultat net de l'exercice :	2019	48 750.88
Reprise du résultat de clôture :	2018	89 099.99
Résultat à la clôture	2019	137 850.87
Solde des restes à réaliser	2019	0.00
Résultat de Fonctionnement	2019	137 850.87

Compte administratif Investissement Bois		
Recettes :	2019	14 715.49
Dépenses :	2019	121 617.33
Résultat net de l'exercice :	2019	-106 901.84
Reprise du résultat de clôture :	2018	-915.49
Résultat à la clôture	2019	-107 817.33
Solde des restes à réaliser	2019	37 050.00
Résultat Investissement	2019	-70 767.33

10/ COMPTE DE GESTION 2019 DU BUDGET BOIS ETABLI PAR MONSIEUR LE TRESORIER

Rapporteur : Patrice MOUTON – Avis de la commission du 12 juin 2020 : Favorable

Délibération du Conseil Municipal 2020/055

Après présentation du compte de gestion 2019 de Monsieur le Trésorier et après avoir constaté qu'il y a concordance entre les écritures du compte de gestion 2019 et celles du compte administratif 2019, le Conseil Municipal l'approuve à l'unanimité des membres présents et représentés.

11/ BUDGET BOIS – AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2019

Rapporteur : Patrice MOUTON – Avis de la commission du 12 juin 2020 : Favorable

Délibération du Conseil Municipal 2020/056

Le Conseil Municipal,

Après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2019 présentant un excédent de fonctionnement cumulé de **137 850,87 €**

Considérant que la section d'investissement fait apparaître :

- un besoin de financement de **107 817,33 € (D001 au BP 2020)**
- un excédent de financement de **0 € (R001 au BP 2020)**

Vu l'état des restes à réaliser en section d'investissement :

- en dépenses de **2 950,00 €**
- en recettes de **40 000,00 €**

Décide, à l'unanimité des membres présents et représentés, d'affecter le résultat cumulé de fonctionnement comme suit :

- affectation en réserves d'investissement (1068) pour **70 767,33 €**
- report à nouveau en section de fonctionnement (R002 du BP 2020) pour **67 083,54 €**

Reprise BP 2020

- Invest : D 001 : **107 817,33 €**
- Invest : R 1068 : **70 767,33 €**
- fonct : R 002 : **67 083,54 €**

12/ BUDGET PRIMITIF 2020 – BUDGET BOIS

Rapporteur : Patrice MOUTON – Avis de la commission du 12 juin 2020 : Favorable

Délibération du Conseil Municipal 2020/057

A l'issue de la présentation du projet de Budget Primitif 2020 - annexé à la présente délibération – et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, appelé à voter, s'est prononcé favorablement, à l'unanimité des membres présents et représentés.

- sur tous les chapitres de la section de fonctionnement (recettes et dépenses),
- sur tous les articles de recettes et tous les programmes de dépenses de la section d'investissement,
- et sur la balance générale du budget.

Budget primitif Fonctionnement Bois		Dépenses	Recettes
Crédits votés au titre du budget :	2 020	102 583.54	35 500.00
Résultat reporté :	2 019		67 083.54
Total de la section fonctionnement :		102 583.54	102 583.54

Budget primitif Investissement Bois		Dépenses	Recettes
Crédits votés au titre du budget :	2 020	49 833.54	86 883.54
Résultat reporté :	2 019	107 817.33	70 767.33
Total de la section investissement :		157 650.87	157 650.87

13/ CREATION D'UN BUDGET ANNEXE CIMETIERE

Rapporteur : Patrice MOUTON – Avis de la commission du 12 juin 2020 : Favorable

Délibération du Conseil Municipal 2020/058

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction M 14,

Considérant que la commune a décidé de faire procéder à la construction de caveaux dans le cimetière de la commune en vue de les revendre aux administrés et que cette activité doit être gérée dans un budget annexe,

Vu l'avis favorable de la commission des finances réunie le 12 juin 2020

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- la création au 1er janvier 2020 du budget annexe relatif à la gestion des caveaux du cimetière de la commune de Franois et sera dénommé « budget annexe cimetière».

Toutes les recettes et dépenses relatives à ce service seront inscrites au budget 2020 de ce budget annexe.

La présente délibération sera notifiée à M. le trésorier.

14/ BUDGET PRIMITIF 2020 – BUDGET CIMETIERE

Rapporteur : Patrice MOUTON – Avis de la commission du 12 juin 2020 : Favorable

Délibération du Conseil Municipal 2020/059

A l'issue de la présentation du projet de Budget Primitif 2020 - annexé à la présente délibération – et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, appelé à voter, s'est prononcé favorablement, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- sur tous les chapitres de la section de fonctionnement (recettes et dépenses),
- sur tous les articles de recettes et tous les programmes de dépenses de la section d'investissement,
- et sur la balance générale du budget.

15/ FINANCEMENT DU BUDGET CIMETIERE PAR LE BUDGET COMMUNAL POUR LA CONSTRUCTION DE CAVEAUX

Rapporteur : Patrice MOUTON – Avis de la commission du 12 juin 2020 : Favorable

Délibération du Conseil Municipal 2020/060

Considérant la nécessité d'agrandir le cimetière de la commune de Franois, la commune a engagé des travaux d'aménagement de 18 caveaux.

Cette activité doit faire l'objet d'un budget annexe que la commune a autorisé par la délibération 2020/058.

Il est nécessaire de financer le budget Cimetière par le budget communal et ensuite d'autoriser le paiement des travaux sur le budget cimetière.

Considérant les devis obtenus par la commune,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- *de financer le budget cimetière par le budget communal en émettant un mandat sur le compte 27638 « créances sur collectivités publiques » du BP communal d'un montant de 55 000€ et un titre sur le compte 1687 « Avance du budget général » du même montant sur le BP Cimetière*
- *d'autoriser le paiement des travaux après leur réalisation en émettant un mandat sur le compte 605 « Achats de matériel équipements travaux » sur le BP Cimetière*

16/ ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

Rapporteur : Patrice MOUTON – Avis de la commission du 12 juin 2020 : Favorable

Délibération du Conseil Municipal 2020/061

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de délibérer sur l'attribution de subventions aux associations.

La Commission finances propose d'attribuer une subvention aux associations suivantes :

ASSOCIATIONS LOCALES	2020	2019
- Coopérative Ecole Primaire	720.00 €	650.00 €
- Coopérative Ecole Maternelle	500.00 €	500.00 €
- Sorties Ecole Primaire	0.00 €	2 000.00 €
- Sorties Ecole Piscine	1 580.00 €	1 580.00 €
- Sorties Ecole Maternelle	0.00 €	1 000.00 €
- A.P.E H25	250.00 €	150.00 €
- A.C.E	200.00 €	200.00 €
- Aide Pompiers AIDE Porteur(assurance)	210.00 €	210.00 €
- Amicale des donneurs de sang bénévoles	200.00 €	200.00 €
- LACIM	400.00 €	400.00 €
- Football Club Grand Besançon	700.00 €	700.00 €
- Tennis Club	300.00 €	700.00 €
- Chorale La Débandade	250.00 €	250.00 €
- H.B.C. Franois	450.00 €	450.00 €
- Entretien et surveillance du Gymnase	4 500.00 €	4 500.00 €
- Badminton	200.00 €	200.00 €
- Comité des fêtes	0.00 €	
- Club de l'amitié	300.00 €	300.00 €
- BABYSONTIN	150.00 €	150.00 €
- UNC AFNSection d'Audeux	100.00 €	100.00 €
- Association La Clé	800.00 €	800.00 €
- Négar	150.00 €	200.00 €
- Vétérans foot SCFS (assurance)	210.00 €	210.00 €
TOTAL	12 170.00 €	15 450.00 €

ASSOCIAT° Départementales / Nationales	2020	2019
- ALEDD	300.00 €	300.00 €
- Prévention Routière	150.00 €	150.00 €
- Souvenir Français	100.00 €	80.00 €
- A.F.M.	170.00 €	170.00 €
SPA BESANCON	810.00 €	810.00 €
- Bibliothèque de l'hôpital	100.00 €	100.00 €
- JALMALV	150.00 €	150.00 €
- Semon l'espoir	100.00 €	100.00 €
- La Ronde de l'Espoir	100.00 €	100.00 €
- AVALFORT	100.00 €	100.00 €
- FARER AVANNE	200.00 €	200.00 €
- Accueil famille de Pergaud	170.00 €	170.00 €
- Secours Catholique	200.00 €	200.00 €
- Emmaüs	200.00 €	200.00 €
- Banque Alimentaire	200.00 €	200.00 €
TOTAL	3 050.00 €	3 030.00 €
TOTAL GENERAL	15 220.00 €	18 480.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, donne son accord à l'attribution des subventions proposées ci-dessus et autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toutes les pièces nécessaires à ces opérations.

17/ CREATION ET SUPPRESSION D'EMPLOI - ATSEM

Rapporteur : Martine DELESSARD – Avis de la commission du 30 juin 2020 : Favorable

Délibération du Conseil Municipal 2020/062

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 8 juillet 2019,

Monsieur le Maire informe que suite à la titularisation d'un agent actuellement mis à disposition par le Centre de Gestion, il convient de supprimer le poste d'agent spécialisé principal 2^{ème} classe des écoles maternelles à temps non complet, à 18.5 heures et de créer un poste d'agent spécialisé principal 2^{ème} classe des écoles maternelles à temps complet, temps de travail annualisé, à compter du 1^{er} septembre 2020

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1^{er} septembre 2020

GRADES	NOMBRE D'EMPLOYES	NOMBRE D'HEURES
Attaché	1	35
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe Adjoint administratif	1	35
Adjoint administratif	1	35
Adjoint technique 2 ^{ème} classe	1	23
	1	11
	1	32
	1	9.5
Adjoint technique 1 ^{ère} classe	1	35
Adjoint technique 2 ^{ème} classe	1	35
Agent de maîtrise principal	1	35
Agent spécialisé principal 1 ^{ère} classe des écoles maternelles	1	35
Agent spécialisé principal 2 ^{ème} classe des écoles maternelles	1	35

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, accepte les modifications du tableau des emplois ainsi proposées suite à la suppression d'un poste d'agent spécialisé principal 2^{ème} classe des écoles maternelles à temps non complet, à 18.5 heures et de créer un poste d'agent spécialisé principal 2^{ème} classe des écoles maternelles à temps complet

18/ RECRUTEMENT DE 2 AGENTS CONTRACTUELS

Rapporteur : Martine DELESSARD – Avis de la commission du 30 juin 2020 : Favorable

Délibération du Conseil Municipal 2020/063

- Vu le code général des collectivités territoriales ;
- Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment l'article 3 1° ;
- Vu le budget communal (ou de l'établissement) ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter temporairement du personnel pour faire face à un accroissement temporaire d'activité monsieur le Maire propose de procéder aux recrutements suivants pour assurer un poste d'Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles et un poste d'agent de restauration scolaire, d'entretien ménager et d'accueil du public en mairie ;

Service	Nombre d'agents/grade	Durée hebdomadaire	Période	Rémunération
Groupe scolaire / Services techniques	1 adjoint technique	Temps complet annualisé (35 heures)	du 01/09/2020 au 31/08/2021	Echelon 1 Indice brut : 348 Indice majoré : 326
Groupe scolaire / Services techniques/secrétariat	1 adjoint technique	Temps complet annualisé (35 heures)	du 01/09/2020 au 31/08/2021	Echelon 1 Indice brut : 348 Indice majoré : 326

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- *approuve les propositions de recrutement de deux agents contractuels au grade d'adjoint technique pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 12 mois allant du 1^{er} septembre 2020 au 31 août 2021 inclus.
Ces emplois relèvent de la catégorie hiérarchique C
Ces agents assureront des fonctions à temps complet.
La rémunération des agents sera calculée par référence à la grille indiciaire des agents techniques – échelon 1
Soit sur la base de l'indice brut 348, indice majoré 326,*
- *autorise le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.*
- *Autorise monsieur le Maire à recruter des agents contractuels dans les conditions précitées*

19/INSTAURATION DE LA PRIME EXCEPTIONNELLE EN FAVEUR DES AGENTS MOBILISES POUR ASSURER LA CONTINUTE DES SERVICES PUBLICS DANS LE CADRE DE L'ETAT D'URGENCE SANITAIRE DECLARE POUR FAIRE FACE A L'EPIDEMIE DE COVID-19

Rapporteur : Martine DELESSARD – Avis de la commission du 30 juin 2020 : Favorable

Délibération du Conseil Municipal 2020/064

Considérant que le décret n° 2020-570 du 14 mai 2020 permet aux collectivités territoriales de verser une prime exceptionnelle aux personnels ayant été soumis à des sujétions exceptionnelles dans le cadre de la lutte contre l'épidémie de Covid-19 pour assurer la continuité des services publics. Le montant de cette prime est déterminé par l'employeur dans la limite d'un plafond de 1000€. La prime exceptionnelle est exonérée de cotisations et contributions sociales ainsi que d'impôt sur le revenu,

Dans ce contexte, il est proposé au conseil municipal de se prononcer favorablement à l'instauration de cette prime exceptionnelle au bénéfice des agents mobilisés physiquement sur le terrain, dans le cadre des plans de continuité d'activité et pour la seule période de confinement (17 mars – 11 mai).

Le calcul des attributions individuelles se fera en fonction du taux de mobilisation effective.

Considérant qu'il paraît opportun de mettre en place cette prime exceptionnelle pour les différentes catégories d'agents travaillant pour la commune qui ont assuré une continuité de service :

- Les fonctionnaires titulaires et stagiaires
- Les agents contractuels de droit public

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal, d'ouvrir la possibilité de versement de cette prime.

Considérant qu'il appartient au Maire chargé de l'exécution des décisions du Conseil Municipal d'accorder ces primes de manière individuelle en identifiant les agents bénéficiaires, en fixant le montant versé dans la limite du plafond susvisé, et en déterminant les modalités de versement

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés décide :

- *D'instaurer le versement d'une prime exceptionnelle pour les agents de la mairie de Franois qui ont été soumis à des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité des services publics durant l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de Covid-19 selon les modalités exposées ci-dessus
Cette prime dont le montant plafond est de 1 000 euros sera attribuée aux agents mobilisés physiquement sur le terrain, dans le cadre des plans de continuité d'activité et pour la seule période de confinement (17 mars – 11 mai)*

Elle sera versée en 1 fois. Elle est exonérée d'impôt sur le revenu et de cotisations et contributions sociales.

- *D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à fixer par arrêté individuel le montant perçu par chaque agent au titre de cette prime exceptionnelle dans le respect des principes définis ci-dessus.*

20/ TARIFICATION CANTINE SCOLAIRE

Rapporteur : Martine DELESSARD - Avis de la commission : Favorable

Délibération du Conseil Municipal 2020/065

Monsieur le maire rappelle au Conseil Municipal que le tarif de la cantine scolaire a été approuvé par la délibération n° 2019/054 du 3 juin 2019 pour l'année scolaire 2019/2020. Le prix du repas était fixé à 4,55€.

Monsieur le Maire rappelle que la restauration scolaire est basée sur un tarif unique par repas

Monsieur le Maire propose d'appliquer le tarif de 4,70€ le repas pour l'année scolaire 2020/2021, ce qui représente une augmentation de 3.2%

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 17 voix pour, par 0 voix contre et par 2 abstentions (Madame RALON et Monsieur LORY) des membres présents et représentés,

- *donne son accord à la proposition ci-dessus et adopte le nouveau tarif de la cantine scolaire qui fixe le prix du repas à 4,70€ pour l'année scolaire 2020/2021*
- *autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toutes les pièces nécessaires à cette opération.*

21/TARIFICATION CANTINE SCOLAIRE POUR P.A.I.

Rapporteur : Martine DELESSARD - Avis de la commission : Favorable

Délibération du Conseil Municipal 2020/066

Monsieur le maire rappelle au Conseil Municipal que le tarif de la cantine scolaire pour les P.A.I (Projets d'Accueil Individualisé) sans repas a été approuvé par la délibération n° 2019/055 du 3 juin 2019 pour l'année scolaire 2019/2020. Le prix est de 2,80€ par repas.

Monsieur le Maire propose d'appliquer le tarif de 2,90€ pour les P.A.I. sans repas pour l'année scolaire 2020/2021, ce qui représente une augmentation de 3.2%

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 17 voix pour, par 0 voix contre et par 2 abstentions (Madame PRALON et Monsieur LORY) des membres présents et représentés,

- *donne son accord à la proposition ci-dessus*
- *autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toutes les pièces nécessaires à cette opération.*

22/COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS – PROPOSITION DES COMMISSAIRES TITULAIRES ET SUPPLEANTS

Rapporteur : Jean-Louis BAULIEU

Délibération du Conseil Municipal 2020/067

Vu l'article 1650-1 du code général des impôts qui prévoit l'institution dans chaque commune d'une Commission Communale des Impôts Directs (C.C.I.D) composée du Maire ou de son Adjoint Délégué et de huit commissaires pour les communes de plus de 2 000 habitants. La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du Conseil Municipal,

Vu que les huit commissaires titulaires ainsi que les huit commissaires suppléants sont désignés par la Direction Générale des Finances Publiques sur une liste de contribuables, en nombre double dressée par le Conseil Municipal,

La CCID participe notamment en matière de fiscalité directe aux travaux suivants :

- dresser, avec le représentant de l'administration, la liste des locaux de référence pour déterminer la valeur locative des biens affectés à l'habitation ou servant à l'exercice d'une activité salariée à domicile, détermine leur surface pondérée et établit les tarifs d'évaluation correspondants (article 1503 du code général des impôts (CGI)) ;
- Evaluer les propriétés bâties (article 1505 du CGI) ;
- Elaborer les tarifs d'évaluation des propriétés non bâties ;

Son rôle est consultatif.

Les commissaires titulaires et suppléants listés ci-dessous sont proposés au conseil municipal :

Commissaires titulaires :

- Monsieur MOUTON Patrice,
- Monsieur LORY Jean-Pierre
- Madame GILLET Françoise,
- Monsieur CUCHEROUSET Michel,
- Monsieur HENRIOT Francis,
- Monsieur BAULIEU Jean-Louis,
- Madame ROKITA Françoise,
- Monsieur NAGEOTTE François,
- Monsieur SANDER Philippe
- Monsieur COUDRY Sébastien
- Monsieur VIEILLE Thierry (contribuable propriétaire de bois ou forêt),
- Monsieur MEYER Nicolas
- Madame MAURIVARD Yvonne
- Monsieur PETIT Eric
- Monsieur ROUILLER Philippe
- Monsieur SOUDY Aymeric

Commissaires suppléants :

- Monsieur PICARD Pierre,
- Monsieur VIDAL Jacques,
- Monsieur TIERCET Olivier,
- Monsieur GILLET Dominique,
- Monsieur ROGNON Alain, (contribuable propriétaire de bois ou forêt),
- Monsieur BIDAL Alain,
- Monsieur FIGUET Etienne,
- Madame PAPE Laurence,
- Madame BORRINI Catherine,
- Monsieur GERY André
- Monsieur SIRON Dominique
- Monsieur PILLOT Pascal
- Monsieur ROY Vincent
- Madame DELESSARD Martine
- Madame INVERNIZI Marie-Claude
- Madame GIGARD Françoise

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, valide les listes ci-dessus qui seront transmises à la Direction Générale des Finances Publiques.

23/COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS – PROPOSITION DES CANDIDATS TITULAIRE ET SUPPLEANT

Rapporteur : Jean-Louis BAULIEU

Délibération du Conseil Municipal 2020/068

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite au renouvellement de l'organe délibérant du Grand Besançon Métropole, il est procédé à une nouvelle désignation des membres de la Commission Intercommunale des Impôts Directs (C.C.I.D).

L'article 1650 A du Code Général des Impôts prévoit que dans chaque EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale) à fiscalité professionnelle unique, il est institué une C.I.I.D se substituant aux Commissions Communales des Impôts Directs (C.C.I.D) de chaque commune membre de l'E.P.C.I en ce qui concerne les locaux commerciaux, les biens divers et les établissements industriels.

Ayant un rôle consultatif, elle donne notamment un avis sur les évaluations foncières des locaux commerciaux et professionnels proposées par l'administration fiscale. Cette dernière la tient également informée des modifications de valeur locative des établissements évalués selon la méthode comptable (soit la majeure partie des établissements industriels).

La C.I.I.D doit être composée du Président de la Communauté Urbaine et de dix Commissaires ayant chacun un suppléant, choisis par l'administration fiscale sur proposition du Conseil Communautaire. Le Grand Besançon Métropole doit faire parvenir une liste de quarante personnes qu'il propose aux postes de Commissaires, parmi lesquelles le Direction Régionale des Finances Publiques (D.R.F.I.P) choisira, en dernier lieu, dix titulaires et dix suppléants.

Les Commissaires doivent :

- être français ou ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne,
- avoir au-moins 18 ans,
- jouir de leurs droits civils,
- être inscrits aux rôles des impositions directes locales au sein du Grand Besançon Métropole,
- être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la Commission.

Il convient donc de désigner un candidat titulaire et un candidat remplaçant.

➤ *Candidat titulaire :*

Monsieur Patrice MOUTON, né le 29/11/1958 à Belfort

Domicilié 9, les allée du Stade à Franois, profession : enseignant

Cette personne est assujettie aux impôts suivants : taxe d'habitation, taxes foncières, sur le foncier bâti.

➤ *Candidat suppléant :*

Monsieur Jean-Louis BAULIEU, né le 20/03/1952 à Besançon

Domicilié 15 Rue de la Fontaine à Franois, profession : Agriculteur retraité

Cette personne est assujettie aux impôts suivants : taxe d'habitation, taxes foncières, sur le foncier bâti et non bâti

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, désigne comme membre de la Commission Intercommunale des Impôts Directs : Monsieur Patrice MOUTON en tant que titulaire et Monsieur Jean-Louis BAULIEU en tant que suppléant

24/ VENTE DE DEUX PARCELLES SITUEES A LA BELLE ETOILE

Rapporteur : Jean-Louis BAULIEU – Avis de la commission du 6 juillet 2020 : Favorable

Délibération du Conseil Municipal 2020/069

Par délibération n° 2019/092 du 7 octobre 2019, le conseil municipal avait accepté la rétrocession des deux parcelles BC n° 24 et BC n° 26 au Carré de l'Habitat et avait autorisé monsieur le Maire ou son représentant à négocier le prix et les conditions de vente de ces parcelles.

Le prix de vente de ces parcelles a été négocié au prix de 4 000€

Il a également été négocié qu'il serait laissé et inscrit au bureau des hypothèques par devant notaire un droit de passage et de tréfonds perpétuel sur la parcelle 26, sans demande d'indemnité, au profit de M. Rabasse.

Si par la suite, Mr Rabasse souhaitait acquérir auprès des Carrés de l'Habitat la partie restante non utilisée dans le cadre de l'opération, les frais de géomètre et de notaire seront à sa charge exclusive.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :
- approuve la vente par la commune des parcelles cadastrées BC24 et BC26 au prix de 4 000€ au Carré de l'Habitat, sachant que l'intégralité de notaire et de géomètre seront à la charge de l'acheteur.
- autorise monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à cette opération.

25/ CONVENTION DE DENEIGEMENT

Rapporteur : Jean-Louis BAULIEU – Avis de la commission : Favorable

Délibération du Conseil Municipal 2020/70

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal avait par délibération initiale 2016/131 en date du 3 octobre 2016 confié le service de déneigement des routes communales pour le plan hivernal à la société ETPA ROUSSEL.

Il convient de délibérer pour le renouvellement de cette convention pour le plan hivernal 2020-2021. Il est précisé que les taux horaires des tarifs proposés par la société ETPA ROUSSEL dépendent de l'utilisation ou non de l'étrave et du semoir de la commune :

- 72 euros de l'heure avec le matériel de l'entreprise
- 57 euros de l'heure avec le matériel communal

Monsieur le maire propose de renouveler la convention de service avec la société ETPA ROUSSEL.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés décide de renouveler la convention avec la société ETPA ROUSSEL et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention pour le plan hivernal 2020-2021

26/ BROYAGE ET ELAGAGE DES CHEMINS COMMUNAUX

Rapporteur : Jean-Louis BAULIEU – Avis de la commission : Favorable

Délibération du Conseil Municipal 2020/71

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de délibérer sur la proposition de la société ETPA ROUSSEL pour le broyage et l'élagage des chemins communaux. Un devis à 50 euros de l'heure a été proposé. Une convention annuelle sera établie entre la commune et la société ETPA ROUSSEL

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- *donne son accord à la signature d'une convention avec la société ETPA ROUSSEL pour procéder au broyage et à l'élagage des chemins communaux*
- *autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toutes les pièces nécessaires à cette opération.*

27/ PROGRAMME DE TRAVAUX FORÊT 2020

Rapporteur : Florent DUMORTIER – Avis de la commission du 27 juin 2020 : Favorable

Délibération du Conseil Municipal 2020/072

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de délibérer sur le programme de travaux proposés pour l'année 2020 par l'Office National des Forêts ainsi que sur le devis correspondant à ces travaux.

Le programme des travaux proposés par l'ONF est le suivant :

Votre interlocuteur :
ERIC GRAPPIN
Tél :
Mél : eric.grappin@onf.fr
Tél Portable : 06 77 19 29 19

N° DEC-20-844006-00372617 / 13209

Adresse de livraison principale COMMUNE DE FRANOIS Rue Georges Maurivard 25770 FRANOIS	Adresse client COMMUNE DE FRANOIS Rue Georges Maurivard 25770 FRANOIS
--	---

Forêt communale de FRANOIS Objet de la prestation : travaux sylvicoles 2020 - délai d'exécution au 15/03/2021	Coordonnées Client : Tél : 0381482090 - Fax : 0381482091 SIRET : 21250258700018
---	--

DESCRIPTIF DES ACTIONS ET LOCALISATIONS	Qté ou Base	Un.	P.U. ou Taux	TVA	Montant en € HT	Nature ⁽¹⁾
TRAVAUX SYLVICOLES						
<ul style="list-style-type: none"> □ Dégagement de plantation ou semis artificiel avec maintenance des cloisonnements (Ref : 04-DEGP-DGP00) Localisation : Parcelle 26 Maintenance de cloisonnement sylvicole au broyeur dans une régénération de moins de 3 m, végétation herbacée ou semi-ligneuse de faible diamètre : diamètre moyen < 3 cm, maximum de 5 cm (Ref : 04-CLOI-EYE01) Localisation : 26.r - Entraxe : [4] m Dégagement manuel de plantation sur la ligne en cheminée (Ref : 04-DEGP-ALF01) Localisation : 26.r - Essence objectif et/ou essences à favoriser : [Douglas] 	0,20	HA	1 274,00	10,00	254,80	I
<ul style="list-style-type: none"> □ Dégagement manuel de plantation sur la ligne avec coupe rez-terre ou à hauteur adaptée à la taille des plants (Ref : 04-DEGP-ALR01) Localisation : 7.j, 7.r, 8.j, 8.r - Essence objectif et/ou essences à favoriser : [Chêne sessile] 	0,75	HA	707,00	10,00	530,25	I
<ul style="list-style-type: none"> □ Dégagement mécanique : broyage en plein au-dessus des semis en régénération naturelle (Ref : 04-DEGN-BRD01) Localisation : 18.j 	0,40	HA	797,00	10,00	318,80	I
<ul style="list-style-type: none"> □ Maintenance de cloisonnement sylvicole au broyeur dans une régénération de moins de 3 m, végétation herbacée ou semi-ligneuse de faible diamètre : diamètre moyen < 3 cm, maximum de 5 cm (Ref : 04-CLOI-EYE01) Localisation : 20.r, 21.r - Entraxe : [4] m 	1,75	HA	246,00	10,00	430,50	I
<ul style="list-style-type: none"> □ Nettoiement de Jeune Peuplement avec maintenance des cloisonnements (Ref : 04-NETD-NET00) Localisation : Parcelle 15 Maintenance de cloisonnement sylvicole au broyeur dans une régénération de plus de 3 m, végétation herbacée ou semi-ligneuse de faible diamètre : diamètre moyen < 3 cm, maximum de 5 cm (Ref : 04-CLOI-EYE02) Localisation : 15.j, 15.r - Entraxe : [4] m Nettoiement manuel localisé de jeune peuplement feuillu à 3-6 m (Ref : 04-NETD-NML36F) Localisation : 15.j, 15.r Densité (nb tiges/ha) : chêne sessile, au profit de 400 à 500 tiges à l'hectare Outils et techniques spécifique : Pas d'exigence particulière Type de finition : Pas d'exigence particulière - Essence objectif et/ou essences à favoriser : [Chêne sessile] 	5,00	HA	987,00	10,00	4 935,00	I

Votre interlocuteur :
ERIC GRAPPIN
Tél :
Mél : eric.grappin@onf.fr
Tél Portable : 06 77 19 29 19

N° DEC-20-844006-00372617 / 13209

DESRIPTIF DES ACTIONS ET LOCALISATIONS	Qté ou Base	Un.	P.U. ou Taux	TVA	Montant en € HT	Nature ⁽¹⁾
<input type="checkbox"/> Nettoiement de Jeune Peuplement avec maintenance des cloisonnements (Ref : 04-NETD-NET00) Localisation : Parcelle 15 Maintenance de cloisonnement sylvicole au broyeur dans une régénération de plus de 3 m, végétation herbacée ou semi-ligneuse de faible diamètre : diamètre moyen < 3 cm, maximum de 5 cm (Ref : 04-CLOE-EYE02) Localisation : 15.j - Entraxe : [4] m Nettoiement manuel localisé de jeune peuplement feuillu à 6-9 m (Ref : 04-NETD-MML69F) Localisation : 15.j Densité (nb tiges/ha) : chêne sessile, au profit de 200 à 300 tiges à l'hectare Outils et techniques spécifique : Pas d'exigence particulière Type de finition : Pas d'exigence particulière - Essence objectif et/ou essences à favoriser : [Chêne sessile]	1,75	HA	1 013,00	10,00	1 772,75	I
<input type="checkbox"/> Nettoiement manuel localisé de jeune peuplement feuillu à 9-11 m au seul profit de la diversité sur 10 à 20 tiges/ha (Ref : 04-NETD-NML911FD) Localisation : 7.j, 8.j Type de finition : Pas d'exigence particulière - Essence objectif et/ou essences à favoriser : [Chêne sessile et Prêcleux]	11,00	HA	365,00	10,00	4 015,00	I

TVA			Total HT	12 257,10 €
Taux	Base	Montant	Total TVA ⁽²⁾	1 225,72 €
10,00%	12 257,10	1 225,72	Total TTC ⁽²⁾	13 482,82 €

Total Investissement	Total Fonctionnement
12 257,10 € HT	0,00 € HT

Pour faire suite à votre demande, nous avons le plaisir de vous transmettre notre meilleure proposition. Cette offre est valable 3 mois Le 21/02/2020 Responsable de l'offre ERIC GRAPPIN	Devis lu et accepté pour un montant de : 12 257,10 € HT 13 482,82 € TTC⁽²⁾ Transmis en retour à l'ONF pour exécution : A _____, le _____ (Signature nom, fonction)
---	---

(1) : La mention «I-Investissement» et «F-Fonctionnement» est purement indicative. L'affectation budgétaire reste une prérogative du propriétaire dans le respect des textes réglementaires.
 - En signant ce devis vous reconnaissez avoir pris connaissance et accepté les conditions générales de vente de l'ONF. Elles sont disponibles sur www.prestations.onf.fr ou peuvent être adressées sur simple demande à onf-prestations@onf.fr
 - Cette prestation sera réalisée conformément aux engagements du Règlement National des Travaux et Services Forestiers (RNTSF).
 - Ce devis pourra faire l'objet de factures intermédiaires en fonction de l'avancement des prestations.
 (2) Taux de TVA appliqué sous réserve de modification législative

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés : donne son accord à la proposition ci-dessus et autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer le devis présenté par l'ONF pour un montant de 12 257,10€ H.T.

28/ DESIGNATION DE DEUX DELEGUES A L'ASSOCIATION DES COMMUNES FORESTIERES

Rapporteur : Florent DUMORTIER

Délibération du Conseil Municipal 2020/073

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune est adhérente à l'association des Communes Forestières du Doubs, association qui forme les élus et qui défend les intérêts des communes forestières

La commune doit être représentée dans cette instance par un délégué titulaire et un délégué suppléant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, désigne au scrutin secret pour représenter la commune de Franois au sein de l'Association des Communes Forestières :

Délégué titulaire : Monsieur Florent DUMORTIER

Délégué suppléant : Madame Bénédicte LECLERC

29/ REMBOURSEMENT DE CAUTION – M. VIENNET – 4 RUE DE L'EGLISE

Rapporteur : Françoise GILLET - Avis de la commission : Favorable

Délibération du Conseil Municipal 2020/074

Suite au départ de monsieur VIENNET, locataire de l'appartement sis 4, Rue de l'Eglise, un état des lieux a été réalisé par madame Françoise GILLET le 01/07/2020 en présence du locataire.

Constatant qu'il n'y a eu aucun dégât et que les lieux sont laissés dans un état satisfaisant, Monsieur le Maire propose de procéder au remboursement de la caution de 600,00€ versée lors de la signature du bail.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- *accepte le remboursement de la caution d'un montant de 600,00€*
- *et autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toutes les pièces nécessaires à ce remboursement.*

30/ LOCATION D'UN APPARTEMENT 4 RUE DE L'EGLISE

Rapporteur : Françoise GILLET – Avis de la commission du 29 juin 2020 : Favorable

Délibération du Conseil Municipal 2020/075

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de délibérer sur l'attribution d'un logement sis 4 rue de l'Eglise à FRANOIS dans le bâtiment des instituteurs suite au départ de Monsieur VIENNET.

Il est proposé de retenir la candidature de Madame LECLERQ Laetitia à compter du 1^{er} juillet 2020. Le montant de la location est fixé à 610,20 € mensuel auquel s'ajoute une provision pour charges de 50 € par mois en prévision du règlement des factures de gaz et eau.

Il est demandé une caution d'un mois de loyer à la prise du logement.

Un bail sera établi au nom de Madame LECLERQ Laetitia.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés donne son accord quant à la proposition ci-dessus et autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toutes les pièces nécessaires à cette opération.

31/ LOCATION DE LA LICENCE IV DE DEBIT DE BOISSONS.

Rapporteur : Françoise GILLET – Avis de la commission du 29 juin 2020 : Favorable

Délibération du Conseil Municipal 2020/076

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune a acheté la licence IV de débit de boissons du café de la Félie suite à sa cessation d'activité en 1994.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que Monsieur Vincent LEGUYON gérant du parc acrobatique forestier de Franois a fait la demande de louer la licence IV de débit de boissons de la commune pour les mois de juillet et août 2020.

Monsieur le Maire propose de mettre à disposition à Monsieur LEGUYON la licence IV de débit de boissons moyennant une redevance mensuelle de 200 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Accepte de mettre à disposition la licence IV de débit de boissons à Monsieur Vincent LEGUYON moyennant une redevance mensuelle de 200 €,*
- Autorise Monsieur le Maire à signer le bail annexé en projet.*

QUESTIONS DIVERSES :

- Finance : situation de Trésorerie le 10.07.2020 : 450 242.80 €
- Monsieur Jean-Louis BAULIEU fait les comptes rendus de 2 réunions qui se sont déroulées en mairie le 10 juillet :
 - ✓ Une rencontre a été organisée entre l'entreprise Maximo, les riverains et le Grand Besançon Métropole : GBM établira un courrier à Maximo demandant de respecter les horaires de fonctionnement des systèmes réfrigérant de leurs camions
 - ✓ Une rencontre a été organisée entre les entreprises Bonnefoy, Création Parquets, Sovapro et le Grand Besançon Métropole au sujet de la zone industrielle « Aux routes ». Suite aux discussions, il s'avère nécessaire de demander une modification du PLU pour permettre l'installation de ces entreprises sur la zone.
- Madame PRALON interpelle les élus de la commission urbanisme sur la réalisation du suivi de la conformité des demandes d'urbanisme
- Monsieur le Maire informe que pour l'année 2020, il n'y aura pas d'augmentation des taux d'imposition locaux

RAPPORTS DES COMMISSIONS

COMMISSION ANIMATION Compte rendu de la réunion du 25 Juin 2020

Présents :

Bourgeois Emile, GILLET Françoise, PRALON Marine, SANDER Annie, SIMON BOUVRET Geneviève, TANNIERE Brigitte

La fête habituelle de FRANOIS n'aura pas lieu cette année. Nous réfléchissons à une autre manifestation qui permettrait de recréer du lien dans le village.

PROJETS FUTURS

-Nous projetons d'organiser un vide dressing le 27/02/2021 dans la salle des associations de FRANOIS.

C'est une lourde organisation qui nécessite de nombreuses démarches :

- déclaration préalable d'une vente au déballage
- création d'un registre d'inscription des vendeurs

Nous solliciterons une association du village pour la tenue d'une vente de gâteaux et boissons. Nous ne pouvons pas en tant que mairie faire commerce.

-Une marche rose de la ligue contre le cancer, aura lieu en octobre 2020 avec le soutien des associations de FRANOIS.

-Le repas de Noël des anciens aura lieu le 13 décembre sauf imprévu !

Tous ces projets se feront bien entendu dans le respect des consignes préconisées par les services de l'état.

COMMISSION CADRE DE VIE ET FORET Compte rendu de la réunion du 27 juin 2020

Etaient présents :

Mesdames Bénédicte LECLERC, Cécile DUBOIS et Messieurs Émile BOURGEOIS, Michel CUCHEROUSET, Damien LAPOUGE et Florent DUMORTIER

Découverte du finage

Cette première commission était une opportunité de découvrir une partie de la forêt pour l'ensemble des membres et de visualiser in-situ les travaux sylvicoles dernièrement réalisés et à venir.

Émile BOURGEOIS propose qu'une nouvelle visite de la forêt soit organisée compte tenu des demandes qui lui ont été faites par le conseil et l'équipe municipale.

Présentation des travaux sylvicoles programmés sur 2020/2021

Un point a été fait par Éric GRAPPIN (technicien forestier territorial) auprès de Bénédicte LECLERC et Florent DUMORTIER le 9 juin 2020 au sujet des travaux sylvicoles proposés pour l'année 2020. Ces travaux consistent en des opérations de dégagement et nettoyage dans de jeunes peuplements

pour un montant de 12 300€ TTC. Ces travaux s'étaleront sur 2020 et 2021 et seront réalisés au regard du besoin effectif, c'est-à-dire selon la dynamique de végétation. Ils seront facturés qu'à la réalisation. La proposition de travaux sera proposée à la validation au prochain conseil municipal sur le budget forêt.

Réflexion sur le fonctionnement de l'équipe et sur le budget

Le budget forêt sera présenté lors du prochain conseil.

Projet de valorisation des chemins, du patrimoine et étude de l'opportunité d'ouverture de nouveau parcours

Un projet de parcours de marche en forêt et dans l'espace agricole de la commune doit être étudié et la modalité de balisage à définir. Cependant, à court terme un parcours patrimonial doit être mis en œuvre. Une partie de ce parcours pourrait passer en forêt le long de la parcelle 19 en bordure de la Départementale 75 et de la ligne ferroviaire partant vers Dole. Émile BOURGEOIS demande qu'une personne de la commission participe aux réunions sur ce projet avec la commission patrimoine. Cette participation reste à définir.

Au sujet de ce parcours, la portion de chemin partant de l'arboretum et rejoignant la passerelle enjambant la D75 doit être élargi et légèrement aplani afin d'en faciliter la circulation. L'objectif étant que ces travaux soient réalisés pour le printemps 2021. Première étape, le chemin doit être dégagé d'une partie de la végétation. Ensuite des devis seront demandés pour ce projet. Damien LAPOUGE encadrera cette réalisation.

Questionnement sur la réfection des limites de la forêt

Les parcelles forestières sont actuellement difficilement identifiables et des modifications de périmètres récents sont encore visibles par endroit. La réfection de ces limites est habituellement réalisée par l'ONF. Mais afin d'éviter une prestation peut-être coûteuse, il est proposé qu'un test soit entrepris pendant l'été. L'équipe de la commission aidée éventuellement de quelques volontaires réaliserait quelques demi-journées de remise en peinture des limites. Il s'agit de s'attacher à refaire les peintures sur séparations de parcelles forestières, les limites extérieures de la forêt sont bien identifiables. Un travail par équipe de deux ou trois serait idéal. Michel CUCHEROUSSET propose de commencer avec des restes de peintures qu'il possède encore, un achat sur le budget forêt ou communal de quelques pots de peinture Glycéro complètera au besoin.

Au sujet des limites, la pose de plaquettes numérotées aux angles des parcelles forestières est à étudier. Celles-ci peuvent aider à se localiser en forêt et permet d'affirmer l'identité communale de la forêt.

Sécurisation des voisinages

Une tournée avec l'agent est prévue pour identifier les points de sensibilité avec les riverains. Une partie de la parcelle 40 riveraine de la cancoillotte POITREY pose régulièrement souci. Un devis élevé du CDEI a été refusé concernant l'abattage et le broyage des bois sur cette limite. A la rentrée prochaine, un devis sera demandé au CFA de Chateaufarine pour la même prestation.

Opportunité d'un espace vert en parcelle 40

Le passage en espace vert de la parcelle 40 avait été suggéré par quelques propriétaires de la Belle Etoile. Mais la faisabilité et l'intérêt de la parcelle s'y prête peu.

Une prochaine visite de la parcelle doit permettre de se faire une meilleure idée du potentiel de ce bout de parcelle d'environ 50 ares. La vocation forestière et économique est discutable la parcelle en question posant trop de problèmes de sécurité, il n'est pas prévu qu'elle puisse à nouveau être exploitable. A moyen terme, une sortie du régime forestier est peut-être à étudier.

Questions diverses :

Émile BOURGEOIS demande à ce que soient désignés un délégué et un suppléant auprès de la Fédération Nationale des communes forestières. La commune est adhérente à l'association départementale des Communes forestières du Doubs. Cette représentation doit solliciter le représentant de la commune pour environ deux réunions annuelles et permet d'être tenu informé des actions des communes forestières et éventuellement de propositions de formation. Il est proposé de désigner

Florent DUMORTIER au rôle de titulaire et Bénédicte LECLERC en suppléante. Une délibération en ce sens doit être prise.

COMMISSION CIMETIERE
Compte rendu de la réunion du 18 juin 2020

présents : BOURGEOIS Emile, Jean-Louis BAULIEU, Françoise GILLET, Brigitte TANNIERE, Geneviève SIMON BOUVRET

Notre cimetière date de 1841 dans sa forme actuelle et comporte 401 tombes et 60 cavurnes. La loi nous impose de disposer de 100 emplacements disponibles dans le cimetière (chiffre calculé en fonction du nombre d'habitants du village). Aujourd'hui 2 emplacements sont disponibles et 30 cavurnes.

Mais aussi 22 emplacements libres, souvent peu pratiques, dans l'ancien cimetière et 47 tombes déclarées abandonnées. Nous avons lancé une procédure de récupération des tombes abandonnées. C'est une procédure qui est longue, Nous devons encore attendre 3 ans avant de récupérer ces tombes.

1) Construction d'une rangée de caveaux

Notre projet actuel est de construire une rangée de 18 caveaux.

Nous avons contacté le service d'aide aux communes de Grand Besançon Métropole afin de nous épauler dans ce projet. Un rendez vous a eu lieu le 23 juin à 11h avec les services des grands travaux de BESANCON qui vont nous effectuer

- les études nécessaires à la réalisation de ce projet (topographie du terrain...)
- l'établissement du marché de consultation des entreprises
- le suivi des travaux

Ces études se feront en intégrant le futur projet d'extension du cimetière.

2) Formation des secrétaires

Nous ne sommes pas capables actuellement, d'utiliser le logiciel du cimetière. Donc depuis deux ans, les plans informatiques du cimetière ne sont pas mis à jour. Nous sommes en attente de 3 devis de la société ELABOR qui gère notre cimetière.

Un devis pour une formation sur place des secrétaires, un devis pour une formation en ligne et un devis pour une mise à jour régulière des plans du cimetière, effectuée par notre prestataire.

3) Surveillance du cimetière

Des vols sont régulièrement effectués au cimetière .D'autre part, une personne fait le ménage sur les tombes retirant les compositions florales, plaques et croix au grand désarroi des familles concernées.

Nous cherchons une solution pour une surveillance du cimetière.

4) Déplacement d'un monument funéraire

La commune est propriétaire depuis quelques années d'une tombe qui faute d'entretien est considérée comme abandonnée. Nos employés s'en occuperont et nous récupérerons ainsi un emplacement.

5) Questions diverses

Nous avons reçu un courrier d'une famille qui a constaté que la base de leur tombe a été endommagée, sans doute lors de travaux effectués sur des tombes voisines. Nous leur conseillons de contacter leur assurance.

COMMISSION COMMUNICATION
Compte rendu réunion du Mardi 09 Juin 2020 à 20h

Présents :

Mesdames DELESSARD Martine, DUBOIS Cécile

Messieurs BOURGEOIS Emile, MOUTON Patrice, DUMORTIER Florent, COUDRY Sébastien

- Révision par l'équipe du document "infos municipales Juin 2020"

Ce document remplace le bulletin municipal de juin. Sa distribution sera + fréquente.

Celui-ci sera imprimé chez Dodane et distribué prochainement par les conseillers.

Un bulletin annuel sera publié en fin d'année

- Site internet

Sébastien COUDRY informe les membres de l'équipe qu'il y a un dysfonctionnement sur les envois de mails par le site internet. Une proposition d'amélioration sera présentée lors de la prochaine réunion.

Emile BOURGEOIS souhaite ajouter un mot d'accueil sur la landing page du site web www.francois.fr ainsi que certaines rubriques telles que l'histoire du village, les monuments, les écoles...

Certaines rubriques doivent être actualisées, (ex: les commerces, les commissions...)

Le flyer "lettre aux francoisiens" distribué pendant la pandémie doit être ajouté à la rubrique "bulletin municipal"

Les membres du conseil municipal sont invités à fournir régulièrement du contenu sous forme d'articles "prêt à être publié"

COMPTE RENDU COMMISSION FINANCES
vendredi 12 juin 2020

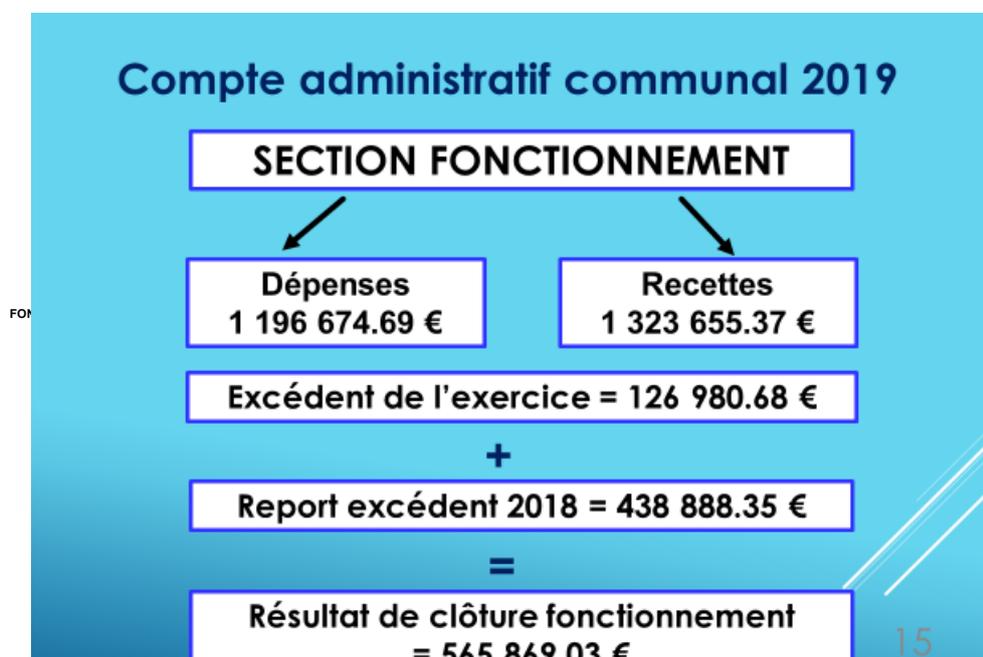
Présents de la commission finances : Emile BOURGEOIS, Patrice MOUTON, Francis HENRIOT - Jean-Pierre LORY, Stéphanie VADROT. La commission a été élargie à tous les conseillers

Rapporteur : Patrice MOUTON Début de séance : 20h00

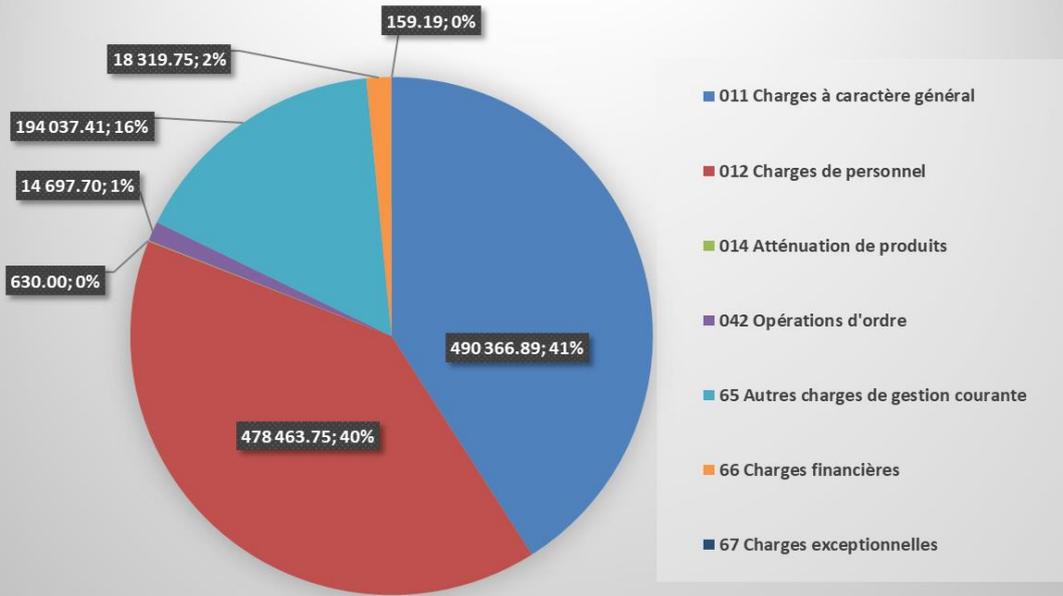
1. Les comptes de Gestion et les comptes administratifs

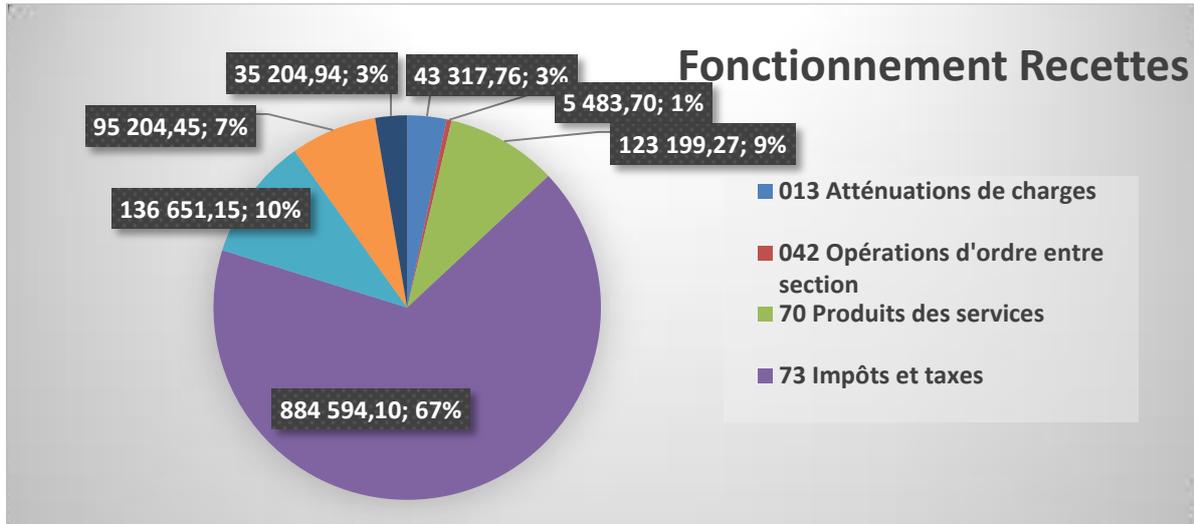
Le compte de gestion communal 2019, dressé par le trésorier est conforme aux écritures du Compte administratif 2019

Compte administratif communal 2019 FONCTIONNEMENT



Fonctionnement Dépenses

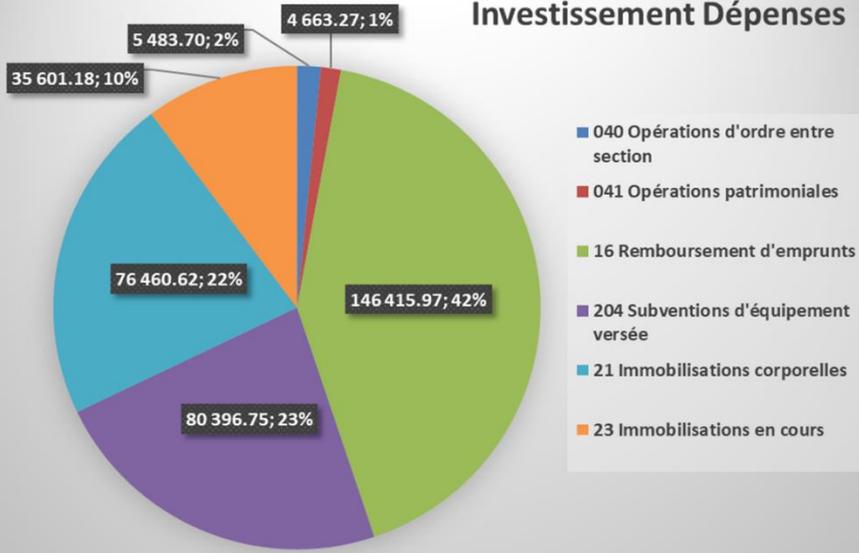


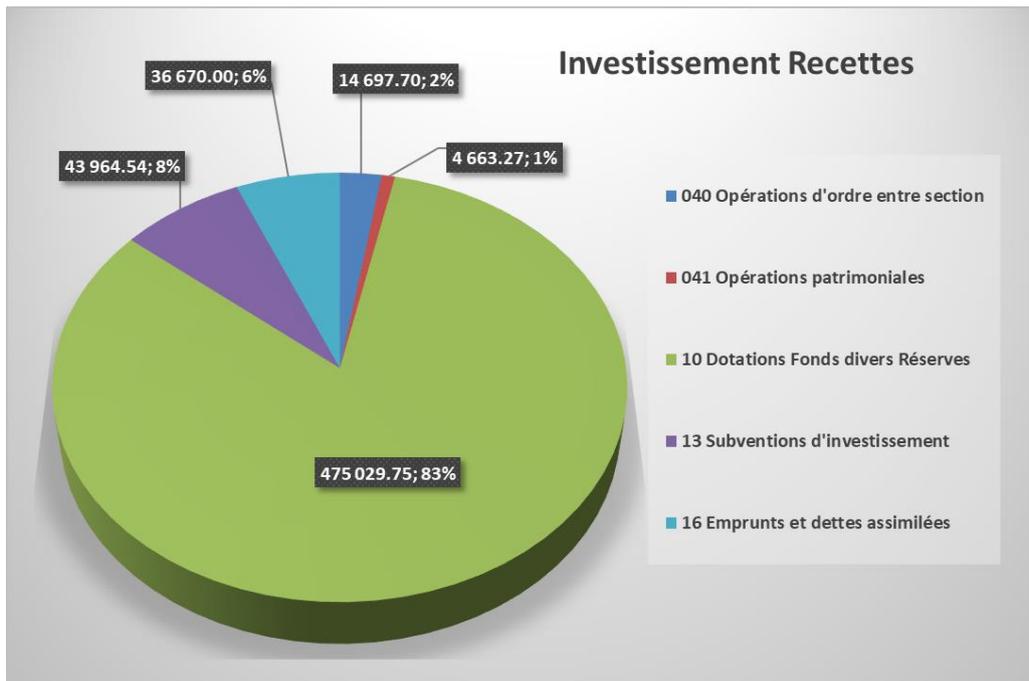


Compte administratif communal 2019 INVESTISSEMENT



Investissement Dépenses

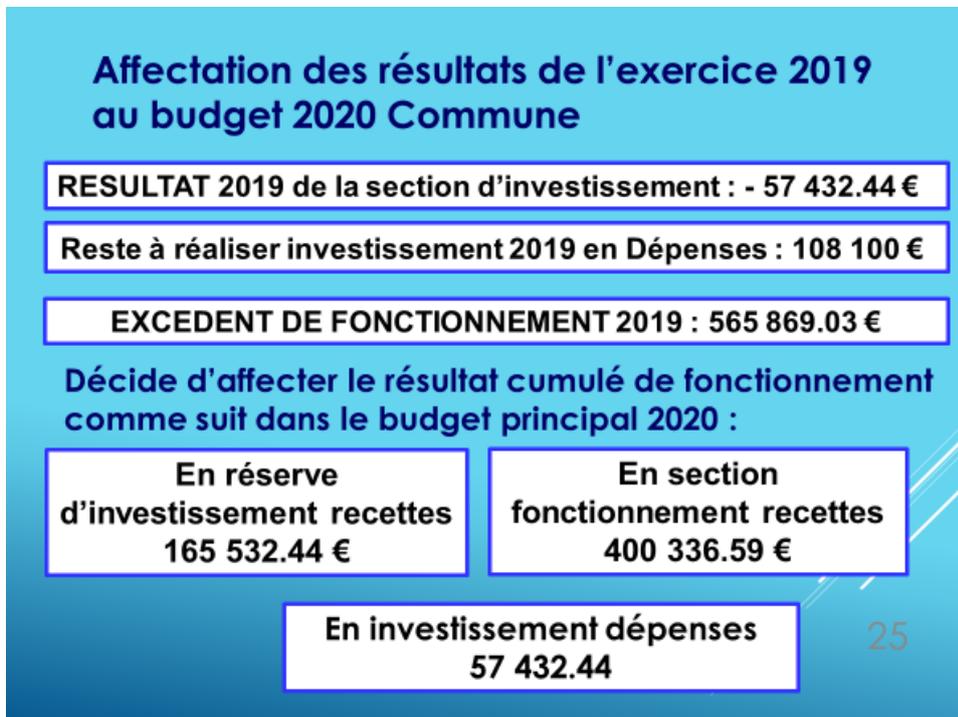




➤ Les comptes administratifs 2019 du Budget Bois seront présentés le 9 juillet

2. Affectation des résultats 2019 aux budgets 2020

➤ L'affectation des résultats 2019 pour le budget 2020 communal



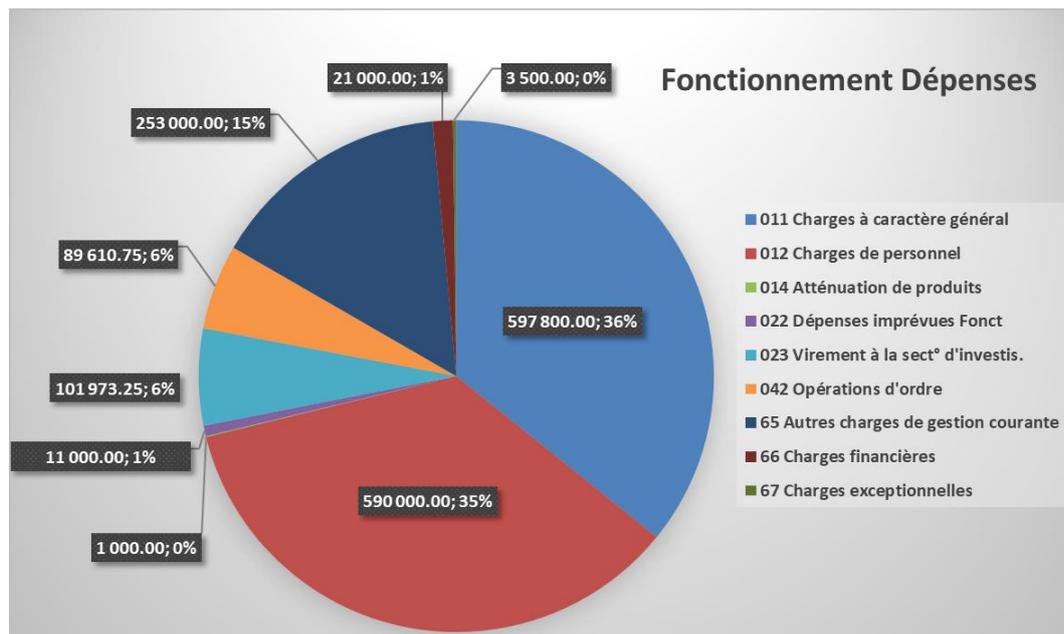
➤ L'affectation des résultats 2019 pour le budget bois sera présentés le 9 juillet

4. Budgets primitifs 2020

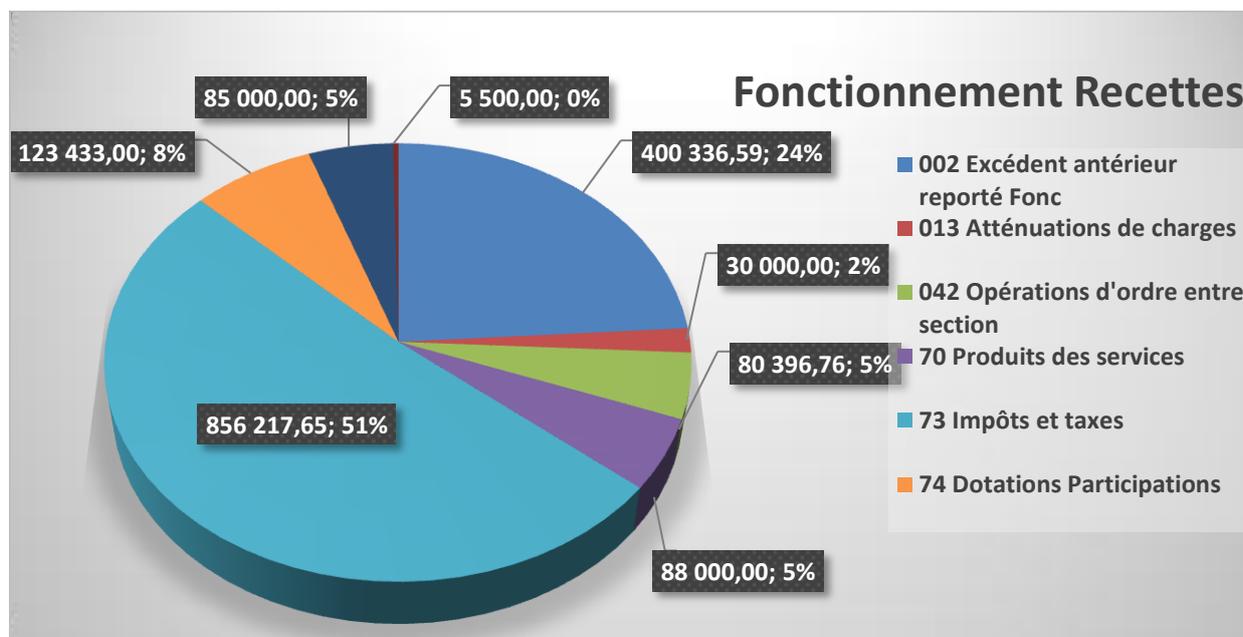
► Présentation du Budget principal 2020 (Budget de la commune)

Budget primitif communal 2020 FONCTIONNEMENT

FONCTIONNEMENT DEPENSES : 1 668 884 €

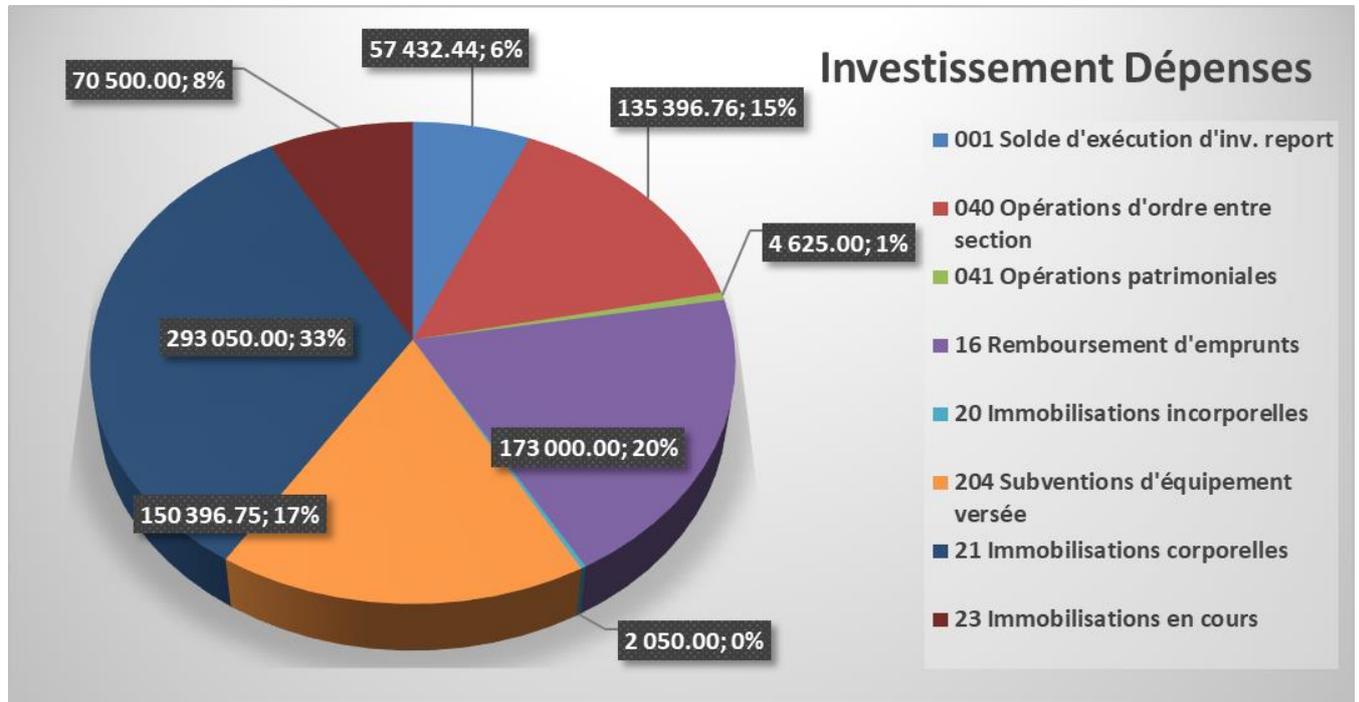


FONCTIONNEMENT RECETTES : 1 668 884 €

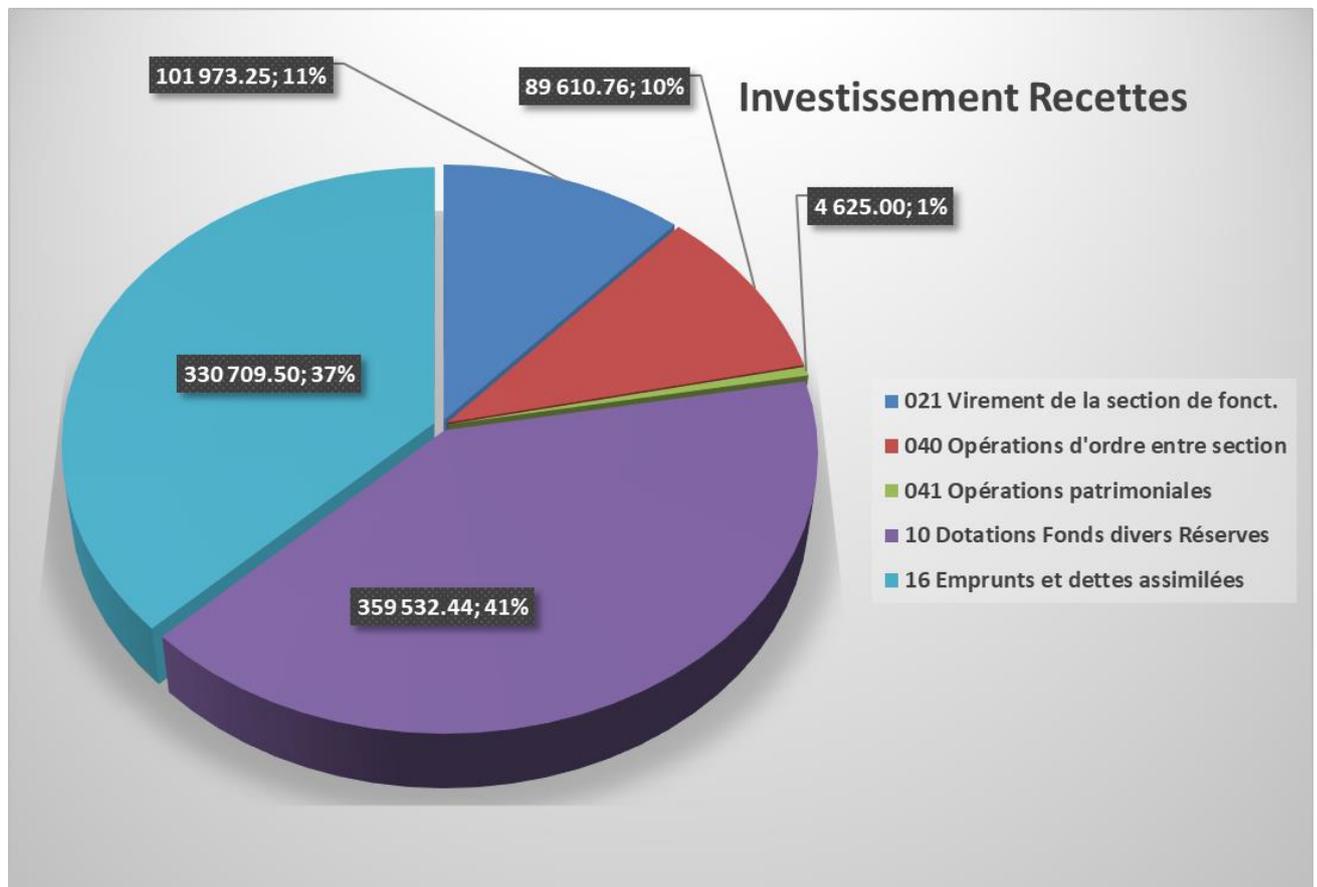


Budget primitif communal 2020 INVESTISSEMENT

INVESTISSEMENT DEPENSES : 886 450.95 €



INVESTISSEMENT RECETTES : 886 450.95 €



COMPTE RENDU COMMISSION FINANCES

Lundi 22 juin 2020

Présents de la commission finances : Emile BOURGEOIS, Patrice MOUTON, Francis HENRIOT - Jean-Pierre LORY,

Rapporteur : Patrice MOUTON Début de séance : 7h30

Etude en détail des comptes du budget communal :

- compte 62216 Personnel affecté par le GFP

Une commune membre met du personnel à disposition de sa communauté de communes pour la réalisation de certains travaux de voirie. Budgétairement et comptablement, la commune assure le paiement du personnel et répercute la mise à disposition en émettant un titre à l'encontre du groupement au compte 70846. Le groupement émet lui un mandat au bénéfice de la commune du même montant au compte 6217.

POUR FRANOIS, Nous avons 38 000 sur le compte 6216 car nous avons demandé une étude pour terrain du grand Besançon en contrepartie nous avons en recette le compte 708 46 Mise à dispo à un GFP 35 000 €.

- compte 62168 Autres personnel extérieur
il s'agit du service de remplacement

- compte 6411 Personnel titulaire
Personnel qui travaille pour la commune

6419 Remb. rémunérations de personnel

Il s'agit du remboursement quand le personnel est malade

- compte 6413 Personnel non titulaire
Emploi d'été et 2 contrats de 2 personnes travaillant à l'école à partir de septembre 2019

- 64162 Emplois d'avenir

Contrat de 2 personnes travaillant à l'école de janvier à Aout 2019

Autres questions : à quoi sert le compte 023 Virement à la section investissement et comment fonctionne ce compte ?

Réponse : Ce compte permet d'équilibrer les dépenses prévisionnelles de budget fonctionnement 2020 aux recettes prévisionnelles du budget fonctionnement en affectant le surplus à la section investissement (voir recettes investissement compte 021 dans budget 2020).

Explication chiffrée :

▶ **Total des prévisions budgétaires recettes de fonctionnement : 1 668 884.00 €**

▶ **Total des prévisions budgétaires dépenses de fonctionnement sans le compte 023 : 1 566 910.75€**

Pour arriver au même total recettes fonctionnement et dépenses fonctionnement il faut donc utiliser le compte 023 pour 101 973.25 €. Il s'agit donc du surplus de la section fonctionnement qui est viré à la section investissement.

Pourquoi une différence importante entre les dépenses 2019 par rapport au budget 2020 ?

Réponse : On majore les dépenses dans les prévisions budgétaires afin de ne pas avoir de problème au moment du règlement et pour éviter des écritures de transfert de compte. A voir pour les prochains budgets si on peut réduire certains montants

Etude des subventions :

Nous avons décidé de contacter certaines associations qui n'ont pas donné de réponses.

Voici le tableau qui sera complété avec les réponses à venir

ASSOCIATIONS LOCALES	2020	2019
- Coopérative Ecole Primaire	650.00 €	650.00 €
- Coopérative Ecole Maternelle	500.00 €	500.00 €
- Sorties Ecole Primaire	0.00 €	2 000.00 €
- Sorties Ecole Piscine	1 580.00 €	1 580.00 €
- Sorties Ecole Maternelle	0.00 €	1 000.00 €
- A.P.E H25	250.00 €	150.00 €
- A.C.E	200.00 €	200.00 €
- Aide Pompiers AIDE Porteur(assurance)	210.00 €	210.00 €
- Amicale des donateurs de sang bénévoles	200.00 €	200.00 €
- LACIM	400.00 €	400.00 €
- Football Club Grand Besançon	700.00 €	700.00 €
- Tennis Club	300.00 €	700.00 €
- Chorale La Débandade	250.00 €	250.00 €
- H.B.C. Franois	450.00 €	450.00 €
- Entretien et surveillance du Gymnase	4 500.00 €	4 500.00 €
- Badminton	200.00 €	200.00 €
- Comité des fêtes	0.00 €	
- Club de l'amitié	300.00 €	300.00 €
- BABYSONTIN	150.00 €	150.00 €
- UNC AFNSection d'Audeux	100.00 €	100.00 €
- Association La Clé	800.00 €	800.00 €
- Négar	150.00 €	200.00 €
- Vétérans foot SCFS (assurance)	210.00 €	210.00 €
TOTAL	12 100.00 €	15 450.00 €

ASSOCIAT° Départementales / Nationales	2020	2019
- ALEDD	300.00 €	300.00 €
- Prévention Routière	150.00 €	150.00 €
- Souvenir Français	100.00 €	80.00 €
- A.F.M.	170.00 €	170.00 €
SPA BESANCON	810.00 €	810.00 €
- Bibliothèque de l'hôpital	100.00 €	100.00 €
- JALMALV	150.00 €	150.00 €
- Semon l'espoir	100.00 €	100.00 €
- La Ronde de l'Espoir	100.00 €	100.00 €
- AVALFORT	100.00 €	100.00 €
- FARER AVANNE	200.00 €	200.00 €
- Accueil famille de Pergaud	170.00 €	170.00 €
- Secours Catholique	100.00 €	200.00 €
- Emmaüs	200.00 €	200.00 €
- Banque Alimentaire	200.00 €	200.00 €
TOTAL	2 950.00 €	3 030.00 €
TOTAL GENERAL	15 050.00 €	18 480.00 €

COMMISSION PATRIMOINE
Compte rendu de la réunion du 29 juin 2020

Présents : Mme Gillet - Delessard - Simon Bouvret
Mrs Bourgeois – Houssin - Pons

1/ EVALUATION QUALITE DE L'AIR - GROUPE SCOLAIRE

Rapport d'évaluation qualité de l'air groupe scolaire GBM conseil énergie partagée École maternelle
les deux VMC sont à changer
Devis NRJ 4517 €

2/POSE DE STORE - MAIRIE

Pose de stores salles des commissions bureau Emica appartement
Devis SBI 2763 € ttc

3 CONTRAT DE MAINTENANCE RADIANS

Le contrat de maintenance des radians gymnase tennis couvert se termine en novembre proposition
nouveau contrat
Delestre : Tennis 1440,00€ht
Gymnase 932€ ht

4 APPARTEMENT F4 RUE DE L'EGLISE

M. Viennet a donné son préavis pour le 1er juillet Cet appartement est repris par Mme Leclerc à
compter du 1er juillet. Loyer 610,20€ et 50€ provision de charges Durée du bail 3 ans reconduction
tacite

5 LOCATION LICENCE IV

M Leguyon (accrobranches) demande la location de l'autre licence IV de la commune pour les mois
de juillet et août (prolongation possible en septembre si météo favorable.
Proposition 200€ mensuellement

6 POSE DE DEFIBRILLATEURS

Pose de défibrillateurs à l'église et à la salle des associations ;
Groupement de commandes avec GBM société D-securite 2 670,94€ ttc Maintenance annuelle
361,24€ ttc pour 2 visites

7 CHAUDIERE - BATIMENT 4 RUE DE L'EGLISE

Une étude d'opportunité a été réalisée par GBM conseil en énergie partagée et AJENA pourrait
prévoir le remplacement de cette chaudière datant de 1996 et plusieurs pannes cet hiver Chaudière
granulés bois environ 65 000€ + création d'un local pour stockage (soit le garage attenante à la
chaufferie ou un local à l'extérieur.

Chaudière gaz environ 30 000€ avec installation de répartiteur de frais de chauffage sur chaque
radiateur pour individualiser les consommations de chaque logement, plus juste que par la superficie
actuellement La commission propose de lancer la consultation pour unes chaudière gaz

8 COUR ECOLE MATERNELLE

Nécessité de créer des zones d'ombrages sur cette cour.
La commission propose de contacter un architecte pour aménager au mieux ces espaces.

9 QUESTIONS DIVERSES

- Demande des enseignants pour avoir un lavabo dans chaque classe du bâtiment élémentaire
haut

- Remise en peinture du hall maternelle
- Modification laverie cantine
- Remise en état de l'escalier bois de l'appartement du groupe scolaire

Pour tous ces points la commission propose de demander des devis.

COMMISSION PERSONNEL – VIE SCOLAIRE
Compte rendu de la réunion du mardi 30 juin 2020

Présents : Mmes Gillet et Delessard
 Mrs Bourgeois et Henriot
 Excusée : Mme Pralon

1. Titularisation de Mme Blondelle Eva comme ATSEM.

Madame Blondelle employée en contrat depuis septembre 2015 comme Assistante aux institutrices a obtenu en 2019 son concours d'ATSEM.

Madame Cottet Providence devant prendre sa retraite en fin d'année scolaire 2021, et Madame Blondelle donnant toute satisfaction dans son travail, la commission propose de l'embaucher, tout d'abord comme stagiaire pendant une année et ensuite de la titulariser au poste d'ATSEM.

Pour ce faire, nous devons annuler le poste à mi-temps ouvert et recréer un poste à plein temps.

2. Evaluation des besoins en personnel à l'école pour la rentrée de septembre.

Le nombre d'enfants inscrits pour l'année 2020-2021 étant sensiblement le même que l'année 2019-2020, la commission propose de renouveler tous les contrats du personnel.

3. Arrêt Patrick Journot :

Dans son avis du 18.06.2020, la commission de réforme a déclaré Monsieur JOURNOT inapte de façon totale et définitive aux fonctions d'agent de maîtrise principal et a préconisé un reclassement.

La commission propose donc de suivre cette procédure en relation avec le centre de gestion

4. Remplacement au secrétariat de mairie

La commission propose de remplacer les secrétaires pendant leurs vacances par Mme Justine Costenzo, le matin pour assurer l'accueil à la mairie. Une formation va être donnée dès ce mois ci.

5. Départ en retraite de Mme Cucherousset

Les raisons sanitaires de ce printemps n'ayant pas permis d'organiser le départ en retraite de Mme Cucherousset, la commission propose de le faire en septembre. Un petit pot sera organisé à cette occasion avec remise d'un cadeau.

6. Questions diverses.

- Remplacement Alice Cottet Providence en arrêt, contrat à Mme Chabassier pour les grands ménages,
- Remplacement Eva Blondelle en arrêt, contrat à Mme Marie Chantal Gouget pour cantine et garde maternelle et ménage maternelle le soir.
- M. Sami Harbaoui, emploi d'été, sera repris en août.

COMMISSION RELATION PUBLIQUE / ECONOMIE

Compte rendu de la réunion du 30 juin 2020

Présents: Monsieur le maire Emile Bourgeois, Geneviève Bouvret, Jean-Louis Beaulieu Françoise Gillet et Catherine Borrini.

1-Remise à jour de l'agenda 2020 de la Mairie pour début septembre

Un travail de mise à jour des différentes rubriques de l'agenda est prévu pour cet été : informations pratiques, coordonnées des associations et des services de proximité. La maquette sera transmise à l'éditeur début septembre

2-Remise à jour de tous les fichiers des entrepreneurs, des commerçants, des associations et professions libérales de Franois afin de travailler la communication et créer pendant le mandat des projets en collaboration

3- Projets pour le troisième trimestre de 2020.

- Organisation avec une rencontre avec les commerçants de Franois
- Accueil des nouveaux habitants de Franois. (*projection d'un film sur le village puis visite balade et verre de l'amitié*). Un bon d'inscription sera inclus dans le bulletin du mois d'août
- Création d'un article pour le bulletin de fin Août (*Le bien être du cadre de vie sur Franois et des nombreux services à la personne*)

COMMISSION URBANISME

Compte rendu de la réunion du lundi 6 juillet 2020

Convocation en date du 22 juin 2020.

Présents : M. BAULIEU Jean-Louis, M. PONS François, Mme SIMON BOUVRET Geneviève.

Excusés : M. BOURGEOIS Emile, Mme DELESSARD Martine.

➤ PC :

- Demande de permis de construire modificatif pour projet Hameau du Coteau. *Dossier en cours d'instruction. Avis favorable de la commission.*

➤ DP et autorisations de clôture :

- DP déposée pour construction d'une piscine, 1B rue des Violettes.

Avis favorable de la commission.

- DP déposée pour construction d'une piscine 30A rue Champey.

Avis favorable de la commission

Demandes d'autorisation de clôture :

- demande pour pose d'un dispositif à claire-voie et d'un portillon 12 rue de La Source.

Avis de la commission : prescription pour hauteur des poteaux, qui ne doit pas dépasser 1,80m.

- demande d'autorisation de travaux pour pose d'une clôture en aluminium, sur un muret existant.
Avis favorable de la commission.

➤ **DIA :**

- Pour bien sis 3 rue du Chêne ;
Droit de préemption au bénéfice de GBM. Le dossier a été transmis.
- Pour bien sis 48 Grande Rue ;
- Pour bien sis 6 rue des Violettes ;
Pour ces 2 dossiers, la commission propose de ne pas préempter.

➤ **AP :**

Demande d'autorisation préalable pour pose d'enseigne publicitaire « Mael'Eaux », 2 rue Jouffroy.
L'affichage n'excède pas les 10% de la surface : avis favorable de la commission.

➤ **CU et certificats communaux :**

- demande de CU pour bien sis 9 rue du Pré Marcot ;
- demande de CU et de certificat communal pour bien sis 40 chemin de la Vache ;
- demande de CU et de certificat communal pour bien sis 3 rue du Pré Marcot ;
- demande de CU et de certificat communal pour bien sis 6 rue des Violettes.

➤ **Divers :**

- Demande de renseignements sur possibilité et démarches administratives, pour projet d'implantation de carport.

Le projet présenté nécessite le dépôt d'une demande de PC.

- Demande de renseignements pour implantation d'une tonnelle.

La construction étant considérée comme démontable ne nécessite pas de dossier d'urbanisme.

- Courrier de GBM pour identification des surfaces nouvellement affectées à une activité économique.

- 2 demandes reçues pour recherche de terrains, pour activités économiques.

La commune ne dispose pas de terrains.

- Problème de mur mitoyen 18 rue Champey : *une visite sur place sera programmée.*

- Demande de renseignements pour projet de réfection de toiture, 5 route de l'Oratoire :

Des modifications devront être apportées en ce qui concerne la couleur des tuiles, pour que le projet soit conforme au règlement du PLU.

COMMISSION URBANISME
Compte rendu de la réunion du lundi 15 juin 2020

Convocation en date du 9 juin 2020.

Présents : M. BAULIEU Jean-Louis, M. BOURGEOIS Emile, Mme DELESSARD Martine, M. PONS François, Mme SIMON BOUVRET Geneviève.



CU et certificats communaux :

CU traités depuis la dernière réunion :

- CU pour bien sis 18 rue Champey ;
- CU et certificat communal pour bien sis 12 Hameau du Coteau ;
- CU et certificat communal pour bien sis 1 route de Besançon.
- Certificat communal pour bien sis 23 Grande Rue.

CU et certificats communaux :

- demande de CU et de certificat communal pour bien sis 5 chemin de Verpillère ;

- demande de CU opérationnel pour parcelle AC150, rue Louis Jouffroy : projet de construction d'un bâtiment de bureaux et de locaux de stockage : CU traité par le service ADS de GBM.
- demande de CU et de certificat communal pour bien sis 4 rue du Bois ;
- demande de CU pour bien sis 28 rue de La Félie ;
- demande de CU pour bien sis 2 Grande Rue.

➤ **DIA :**

DIA traitées depuis la dernière réunion :

- Pour bien sis 18 rue Champey ;
- Pour parcelles AE 323 et 324, 4 Le Grand Chemin ;
- Pour bien sis 12 Hameau du Coteau.

Pour ces 3 dossiers, la commune n'a pas préempté.

DIA :

- Pour bien sis 6 route de la Belle Etoile ;
- Pour bien sis 4 chemin du Bois ;
- Pour bien sis 1 route de Besançon ;
- Pour bien sis 28 rue de la Félie ;
- Pour bien sis 13C rue Champey.

Pour ces 5 dossiers, la commission propose de ne pas préempter.

➤ **DP et autorisations de clôture :**

DP traitées depuis la dernière réunion :

- Division parcellaire demandée par CARRÉ CENTRE EST, sur parcelles BC 24, 25, 26 et 27, route de La Belle Etoile ;

- DP déposée par la SCI BOULY, pour pose de fenêtres de toit, 2 rue de la Félie.

Pour ces 2 dossiers, une décision de non opposition a été prise.

DP en cours d'instruction :

- DP déposée pour construction d'une extension à maison individuelle, 32 rue Champey. *Dossier faisant l'objet d'une demande de pièces complémentaires ;*
- DP déposée pour aménagement de combles en studio, 2 route de l'Oratoire. *Dossier faisant l'objet d'une demande de pièces complémentaires.*
- DP déposée pour construction d'une piscine, 4 chemin du Bois. *Dossier faisant l'objet d'une demande de pièces complémentaires.*
- DP déposée pour construction d'un abri de jardin, 48B route de la Belle Etoile. *Travaux irréalisables selon les règles du PLU. Le pétitionnaire demande une dérogation.*
- DP déposée pour implantation d'une pergola, 1D rue de Belleville. *Dossier faisant l'objet d'une demande de pièces complémentaires.*
- DP déposée pour restauration d'une maison d'habitation avec création de 3 logements, 1 chemin St Joseph. *Dossier faisant l'objet d'une demande de pièces complémentaires.*

Demandes d'autorisation de clôture :

- demande pour pose d'un muret avec brise-vue, 4 rue de la Source. La commission émet un avis favorable à ce projet.
- demande d'autorisation de travaux pour arrachage d'une haie de thuyas et pose d'une clôture, 4 Les Allées du Stade. La commission émet un avis favorable à ce projet.
- demande d'autorisation de travaux pour construction d'un mur de clôture 6 chemin du Moulin. *La commission souligne qu'il existe à cet endroit une servitude pour élargissement du chemin. Rendez-vous sera pris avec le pétitionnaire.*

➤ **PC :**

- Demande de permis de construire pour projet d'extension, pour logement supplémentaire, 9B route de l'Oratoire.

Dossier en cours d'instruction, avec demande de pièces complémentaires. Avis défavorable de la commission.

- Demande de permis de construire un abri pour voiture, 50B Grande Rue.
Avis favorable de la commission. Dossier soumis aux ABF.
- Demande de permis de construire une extension à usage de carport, 15 rue de la Gare.
Dossier en cours d'instruction, avec demande de pièces complémentaires.
- Demande de permis de construire une maison d'habitation comprenant 2 logements, chemin du Moulin.
Dossier en cours d'instruction, avec demande de pièces complémentaires.
- Demande de permis de construire une maison individuelle, à La Planche.
Instruction et demande de pièces complémentaires en cours.
- Demande de permis de construire pour aménagement d'une maison, 2 rue de La Fontaine.
Dossier en cours d'instruction, avec demande de pièces complémentaires.
- Demande de permis de construire une extension pour usage commercial, 38 Grande Rue.
Dossier en cours d'instruction, avec demande de pièces complémentaires.
- Demande de permis de construire une maison individuelle, 48 Grande Rue.
Dossier en cours d'instruction, avec demande de pièces complémentaires.
- Demande de permis de construire une maison individuelle, 12B route de l'Oratoire.
Dossier en cours d'instruction, avec demande de pièces complémentaires.

➤ **D.O.C. / D.A.A.C.T. :**

Déclaration d'ouverture de chantier pour PA Grande Rue ;
DAACT de la Fondation ARC EN CIEL – construction de garages.

➤ **Divers:**

- Demande de renseignements sur taxes applicables sur les ventes de terrain constructible.
- A la demande de ENEDIS, demande d'autorisation de la SARL HOLTZINGER pour élagage d'arbres proche des lignes basse tension.
- Courrier de GBM pour identification des surfaces nouvellement affectées à une activité économique.
- Demande de renseignements pour projet d'un mur de soutènement au 2 rue Champey. *Un rendez-vous sur place est à prévoir.*
- Demande de renseignements d'urbanisme pour projet de construction d'une serre, 3 rue de la Source.
- Suite à la demande d'un administré, un nuancier permettant le choix des couleurs de façade permises au PLU est à demander.

COMMISSION VOIRIE
Compte rendu de la réunion du lundi 22 juin 2020

Sommaire

Table des matières

1.	DATE DE LA CONVOCATION _____	42
2.	LISTE DES PARTICIPANTS (ET EXCUSES) _____	42
3.	ORDRE DU JOUR _____	42
3.1	PRESENTATION DU FONCTIONNEMENT DE LA COMMISSION VOIRIE _____	43
3.1	PRESENTATION DE L'ARBORESCENCE DES DOCUMENTS _____	43
3.1	PRESENTATION DE L'ARBORESCENCE DES DOCUMENTS _____	43

1. DATE DE LA CONVOCATION

La convocation a été envoyée par mail aux participants en date du 22 juin 2020.

2. LISTE DES PARTICIPANTS (ET EXCUSES)

- M. BOURGEOIS Emile
- Mme BORRINI Catherine
- M. LAPOUGE Damien
- M. HOUSSIN Thomas
- M. PONS François (excusé)

3. ORDRE DU JOUR

- Présentation du fonctionnement de la commission voirie
- Présentation de l'arborescence des documents
- Présentation du traitement des dossiers
- Avancement des dossiers à traiter

3.1 Présentation du fonctionnement de la commission voirie

Dans le cadre de la mission de rapporteur de la commission voirie, il est proposé lors de la présente réunion de mettre en place un plan de classement de l'ensemble des documents. Cela permet à la fois le suivi, l'archivage et le transfert de données au sein de l'équipe. Un serveur dont le fonctionnement technique est à définir, sera mis en place dans les locaux de la mairie permettant à l'ensemble des conseillers municipaux et des employés de mairie d'y accéder.

Ce fonctionnement permet aux différents intervenant de prendre en compte l'avancement des demandes et des chantiers, d'avoir un même niveau d'information et de documentations.

Ce plan de classement est à considérer comme étant à dupliquer sur l'ensemble des commissions.

3.1 Présentation de l'arborescence des documents

Afin de réaliser un plan de classement cohérent et accessible, il est proposé l'arborescence ci-dessous.

Nom de la commission	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4
Commission voirie	1 - Registres et dossiers	2020-001	1 - Demande initiale 2 - Photos 3 - Devis 4 - Factures 5 - Récolements et photos finales
		2020-002	
		2020-003	
		2020-004	
		...	
		Dossiers clos	
		Fichier des registres .xls	
	2 - Règlements	1 - Règlementation générale	
		2 - Règlementation François	
		3 - Arrêtés de circulation	
	3 - CR de réunions	CR de réunions diverses	
		CR de réunions de commissions	
	4 - Documents techniques	Bordures	
		Mobilier urbain	
		Pistes cyclables	
		Revêtements de sols	
		Signalisation horizontale	
	5 - Exemples de DQE	Signalisation verticale	
		Bordures	
		Mobilier urbain	
Pistes cyclables			
Revêtements de sols			
	Signalisation horizontale		
	Signalisation verticale		

3.1 Présentation du traitement des dossiers

Pour permettre un suivi des affaires en cours, la commission voirie propose un tableau de suivi des dossiers. Il a pour vocation de regrouper l'ensemble des informations nécessaires à la bonne réalisation des missions confiées.

Vous y trouverez notamment :

- Le numéro du dossier : Chaque nouveau dossier entrant est agrémenté d'un numéro spécifique, dans l'ordre d'arrivée. Il permet une meilleure compréhension entre les équipes et une facilité de traitement.
- Date d'entrée : permet d'avoir une visualisation de la date à laquelle la demande a été exprimée.
- Demander : Identifie qui est à l'origine de la demande
- Objet de la demande : Explication sur le fond de la demande à traiter
- Urgence : Indicateurs (Faible / Moyenne / Forte) pour focaliser l'attention sur les éléments les plus urgents
- Importance : Mêmes indicateurs que l'urgence. L'importance est le niveau de nécessiter de réaliser l'action mais le besoin n'est pas forcément immédiat.
- Informations / docs entrants : Permet de lister et informer des documents et données que nous avons en notre possession pour traiter le sujet.
- Actions à réaliser : Permet de définir le programme d'actions à mener.
- Leader : Identifie au sein de l'équipe une personne ou au besoin des personnes prenant en main le dossier.
- Date au plus tard : Si le besoin se fait ressentir d'intégrer une date butoir de fin
- Commentaires : Si besoin d'ajouter des informations complémentaires.
- Dossier clos : Une fois le dossier clos, passer la case sur « oui ». Cette ligne peut être alors masquée pour ne pas encombrer le tableau mais reste en archive. Il est également possible de filtrer des données pour faire apparaître seulement les dossiers en cours ou les dossiers archivés.

4. AVANCEMENT DES DOSSIERS A TRAITER

N° dossier	Date d'entr	Demandeur(s)	Objet de la demande	Urgen	Importan	Infos/docs entrants	Action(s) à réaliser	Leader	Date au plus ta	Commentaires	Dossier cl
2020-001	2020	CAGB/Mairie	Travaux de réfection de chaussée rue de la Dinde	Faible	Moyenne	Travaux réalisés par Eurovia courant août	A surveiller sans action				Non
2020-002	2020	Mairie	Vidéo protection	Faible	Moyenne	Fin de l'installation de la vidéo surveillance	- Attente de la fin du procès / Fin du procès en cours - Prévoir un audit (exemple : LB conseil à côté de Lyon Laurent BOTEUX 0673546245) - Contacter le référent sûreté de la gendarmerie nationale CUENAT Fabrice 0680646849	Thomas / Damien			Non
2020-003	14/05/2020	Mairie	Aménagement de l'entrée du parking de l'acrobranche	Moyenne	Fort	Suite à l'intrusion des gens du voyage, un aménagement spécifique doit être réalisé à l'entrée et aux abords du parking pour les empêcher de revenir	• Réunion in situ le 11/06/20 à 8h30 pour s'accorder sur les travaux à réaliser et de contrôler tous les accès possibles au parking par les gens du voyage. • Imaginer un aménagement • Dessiner ce nouvel aménagement • Réalisation des travaux • Attente de plans et chiffrage / teste baleroad	Thomas / Damien			Non
2020-004	02/06/2020	Madame IORIO 1D rue de Belleville 03 81 58 47 95 danieliorio@orange.fr	Bornes à poser rue de Belleville	Moyenne	Moyenne	Dépôt en mairie d'une demande d'installation de bornes sur un trottoir végétal pour empêcher le stationnement. Madame IORIO entretient cet espace.	- Prendre rendez vous avec Madame IORIO pour faire le point sur place - Voir pour installer des bornes et éviter le stationnement	Damien			Non
2020-005	05/06/2020	ENEDIS	Raccordement elec au bâtiment derrière CENTRAKOR	Moyenne	Faible	Mail de demande de présence en réunion de piquetage et de contrôle du dossier de travaux	- Présence réunion - Contrôle du dossier déposé par ENEDIS.		- 23.06.20 10h sur site - 26.06.20 pour répondre		Non
2020-006	05/06/2020	CAGB	Problème de stationnement Lotissement les Vergers de Carron	Moyenne	Moyenne	Des véhicules ne stationnent pas correctement sur un parking. Il est nécessaire d'augmenter la signalisation car la levée des OM ne peut pas se faire correctement	Installer un panneau identique à celui de la rue du pré saint Joseph + voir pour renforcer la signalisation si nécessaire	Damien			Non
2020-007	05/06/2020	Epicentre coiffure	Problème de stationnement devant les commerces	Faible	Faible	Demande orale du salon de coiffure pour faire une pique de rappel aux riverains demandant de libérer les places de stationnement durant les horaires d'ouverture des commerces	Réaliser un document à distribuer chez les riverains alentours	Thomas			Non
2020-008	08/06/2020	Catherine BORRINI	Problème de signalétique de jalonnement des entreprises	Faible	Faible	Modifier les erreurs de jalonnements Faire le point avec CAGB pour la zone 3 Jérôme Charron pour mise en place d'un panneau de listing des entreprises	Prise en charge par Emile	Thomas			Non
2020-009	08/06/2020	Catherine BORRINI	Mise en place des panneaux d'informations	Faible	Faible	Une promesse a été faite pour la mise en place de panneaux côté rue de la dinde de demande de ne pas jeter les ordures et côté école de panneaux attention école	Faire le point avec Catherine pour récupérer l'historique et mettre en œuvre	Damien			Non

CCAS

Compte rendu commission jeudi 18 juin 2020 à 19h30

Présents : Emile BOURGEOIS, Jean-Louis BAULIEU, Remy HENRIOT, AYMONTIN Florence, Annie CHANEZ, Catherine CREVOISIER, Martine DELESSARD, Françoise GILLET, Brigitte TANNIERES, Geneviève SIMON BOUVRET,

Excusées : Marie-Odile DUBIEZ a donné procuration à Emile BOURGEOIS

Secrétaire de séance : Geneviève SIMON BOUVRET

ORDRE DU JOUR :

- 1) Présentation du C.C.A.S.
- 2) Election du vice-président
- 3) Délégation du bureau du C.C.A.S. au Président
- 4) Décisions pour aides urgentes
- 5) Désignation du délégué U.D.C.C.A.S.
- 6) Compte administratif 2019 du budget du C.C.A.S.
- 7) Compte de gestion 2019 du budget du C.C.A.S. établi par Monsieur le percepteur
- 8) Budget C.C.A.S. – Affectation du résultat de fonctionnement 2019
- 9) Budget primitif 2020 – Budget du C.C.A.S.
- 10) Actions en cours
- 11) Projets futurs

Questions diverses

Désignation du secrétaire de séance.

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code Général de Collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil d'Administration du C.C.A.S. Madame Geneviève SIMON BOUVRET, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

1/ PRESENTATION DU CCAS

Le CCAS : Centre Communal d'Action Sociale se charge de l'aide sociale des communes, il doit venir en aide aux personnes les plus fragiles. Ce n'est pas une commission mais un établissement public communal

La loi nous impose de créer et de formaliser clairement la composition, le fonctionnement et le rôle du CCAS.

- Il dispose d'une personnalité juridique de droit public qui lui permet d'agir en justice en son propre nom,
- il dispose d'une existence administrative et financière distincte de la commune avec son propre budget
- il est géré par un conseil d'administration qui détermine les orientations et les priorités de la politique sociale locale,

Composition

Le président du CCAS est de droit le maire de la commune

Le CCAS est composé de 5 membres élus au sein de conseil municipal et de 5 personnes nommées par le maire.

Ces personnes doivent représenter 4 catégories d'associations :

- Un représentant de l'UDAF (associations familiales) qui représente les intérêts des familles
- Un représentant des associations des retraités et personnes âgées du département
- Un représentant des associations de personnes handicapées du département
- Un représentant des associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions.

Rôle

1-L'aide sociale légale

L'aide sociale légale décidée par la loi, est la seule attribution obligatoire du CCAS. Cette aide concerne les domaines suivants : insertion, handicap, famille, personnes âgées

Le CCAS participe à l'instruction des dossiers de demandes d'aide sociale faites par les familles (obligation alimentaire, aide sociale pour placement en maison de retraite ou pour placement en structure adaptée au handicap)

2-la mise en oeuvre d'une action sociale générale

Le CCAS est le promoteur de l'action sociale locale déterminée par les élus. Il la met en œuvre. Il a une grande liberté d'intervention

3- L'aide sociale facultative ou extralégale relève, elle, de la libre initiative de la collectivité : secours d'urgence, actions de prévention, plan canicule, distributions de cartes jeunes....)

Fonctionnement

Le CCAS se réunit au moins une fois par trimestre sur convocation du maire ou à la demande de la majorité de ses membres,

Les convocations doivent être adressées au moins 3 jours avant la date de la réunion.

Le huis-clos se justifie si un dossier confidentiel est traité (secret professionnel)

Budget du CCAS

Le centre communal dispose d'un budget autonome qui peut comprendre :

- des subventions versées par la commune
- Des legs et dons.
- des emprunts, si nécessaire.
- des dons manuels (collecte).

Nos contacts :

A Franois, avec qui travaillons-nous ?

Tous les interlocuteurs qui s'occupent du social :

- CMS (centre médico social)
- Les associations diverses locales ou nationales,
- Le relais des assistantes maternelles
- Le club de l'amitié
- Edf Gdf qui nous signale les personnes qui ont des difficultés à régler leur facture.

-Qui nous aident ?

L'UNCCASS (Union nationale des Centres Communaux d'Action Sociale) et l'UDCASS (Union Départementale des CCAS) qui nous apportent leur conseil et soutien

Nos partenaires :

- Présence verte (télé alarme) convention signée en 2013
- ANCV (Agence Nationale pour les Chèques Vacances) convention senior en vacances signée en 2014

2/ ELECTION DU VICE PRESIDENT

Monsieur le Président informe les membres du CCAS qu'il convient de délibérer sur l'élection d'un vice-président. Il demande aux candidats à ce poste de se déclarer.

Sont candidats : Madame Geneviève SIMON BOUVRET

Le conseil d'administration procède à l'élection du vice-président au scrutin secret.

Ont obtenu :

- Madame Geneviève SIMON BOUVRET : 11 voix

Ayant obtenu la majorité des voix, Madame Geneviève SIMON BOUVRET a été proclamée Vice-Présidente du Centre Communal d'Actions Sociales de la commune de Franois.

3/ DELEGATION DU BUREAU DU C.C.A.S AU PRESIDENT

Il est proposé aux membres du C.C.A.S de donner pouvoir au Président pour signer les marchés publics et accords-cadres d'un montant maximum de 15 000,00 € H.T.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau du C.C.A.S, à l'unanimité des membres présents et représentés, donne pouvoir à Monsieur le Président, pendant toute la durée de son mandat, pour signer les marchés publics et accords-cadres d'un montant maximum de 15 000,00 € H.T.

4/ DECISIONS POUR AIDES URGENTES

En cas de demande d'aide «urgente» ne dépassant pas 400 €, il est proposé de donner pouvoir à deux membres élus et deux membre non élu du C.C.A.S, pour prendre la décision d'aider ou non.

Si le dossier paraît litigieux, les membres du C.C.A.S seraient convoqués.

Après en avoir délibéré, les membres du C.C.A.S présents ou représentés, à l'unanimité donnent leur accord à la proposition ci-dessus et donne pouvoir à :

- Mesdames Françoise GILLET et Geneviève SIMON BOUVRET, membres élus
- Madame Anne-Marie CHANEZ et Monsieur Remy HENRIOT membres non élus.

Les membres du C.C.A.S seront informés de toutes les aides accordées.

5/ DESIGNATION DU DELEGUE U.D.C.C.A.S.

Monsieur le Président informe les membres du C.C.A.S qu'il convient de délibérer sur la désignation d'un délégué pour l'U.D.C.C.A.S (Union Nationale des Centres Communaux d'Action Sociale). Il est proposé la candidature de Madame Geneviève SIMON BOUVRET

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau du C.C.A.S, à l'unanimité des membres présents et représentés, donnent leur accord pour que Madame Geneviève SIMON BOUVRET soit déléguée de l'U.D.C.C.A.S et autorisent Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toutes les pièces nécessaires à cette opération.

6/ COMPTE ADMINISTRATIF 2019 DU BUDGET DU C.C.A.S.

Après présentation du compte administratif 2019 annexé à la présente délibération, Monsieur le Président ayant assisté à la discussion mais s'étant retiré au moment du vote, c'est sous la présidence de Madame Geneviève SIMON BOUVRET, rapporteur, que les membres du Bureau, ont adopté le compte administratif par 9 voix pour

7/ COMPTE DE GESTION 2019 DU BUDGET DU C.C.A.S ETABLI PAR MONSIEUR LE PERCEPTEUR

Après présentation du compte de gestion 2019 de Monsieur le Percepteur par Monsieur le Président et après avoir constaté qu'il y a concordance entre les écritures du compte de gestion 2019 et celles du compte administratif 2019, les membres du Bureau l'approuvent à l'unanimité des membres présents et représentés.

8/ BUDGET C.C.A.S – AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2019

Les membres du C.C.A.S, présents ou représentés,

Après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2019 présentant un excédent de fonctionnement cumulé de 12 837,02 €

Décident, à l'unanimité des membres présents et représentés d'affecter le résultat cumulé de fonctionnement comme suit :

- report à nouveau en section de fonctionnement pour 12 837,02 € (R002 du BP 2020).

9/ BUDGET PRIMITIF 2020 – BUDGET C.C.A.S.

A l'issue de la présentation du projet de budget primitif 2020 - annexé à la présente délibération – et après en avoir délibéré,

Les membres du C.C.A.S présents ou représentés, appelés à voter, se sont prononcés favorablement à l'unanimité des membres présents et représentés :

- sur tous les chapitres de la section de fonctionnement (recettes et dépenses),
- et sur la balance générale du budget.

10/ ACTIONS EN COURS

- actions légales 3 à 4 dossiers par an
- actions extra légales
- colis Noël pour les personnes âgées (70 ans) de la commune, environ 200 colis distribués à domicile
- distribution des cartes jeunes en septembre (environ 250)
- atelier divers : sommeil, nutrition, équilibre
- rappel code la route
- aides pécuniaires :

11/ PROJETS FUTURS

- visite régulière aux personnes isolées et hospitalisées
- nouveaux ateliers proposés par de la mutualité française
- cours informatique
- loto du CCAS?
- Mise à jour de la liste des assistantes maternelles.
- Réflexion sur différents sujets:(accueil des migrants...).
- projet avec la MAS ?

QUESTIONS DIVERSES

- Grand Besançon Métropole propose un soutien financier aux loisirs pour les familles défavorisées pendant la période estivale : bons loisirs été. Nous nous renseignons sur les conditions d'obtention de ces aides

- Visite d'une commerciale du groupe DOMITYS qui propose des séjours temporaires aux personnes âgées.

- Comment informer la population de toutes les activités du CCAS ? Mise à jour du site, Peut être des flyers distribués ponctuellement ?

Fin de séance du conseil municipal : minuit

Liste des délibérations du 10 juillet 2020

- N° 2020/046 : Désignation du secrétaire de séance
- N° 2020/047 : Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 8 juin 2020
- N° 2020/048 : Délégation de signature depuis la dernière séance conseil municipal
- N° 2020/049 : Elections sénatoriales – Désignation des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants
- N° 2020/050 : Compte administratif 2019 du budget communal
- N° 2020/051 : Compte de gestion 2019 du budget communal établi par monsieur le Trésorier
- N° 2020/052 : Budget communal – Affectation du résultat de fonctionnement 2019
- N° 2020/053 : Budget primitif 2020 – Budget communal
- N° 2020/054 : Compte administratif 2019 du budget bois
- N° 2020/055 : Compte de gestion 2019 du budget bois établi par monsieur le Trésorier
- N° 2020/056 : Budget bois – Affectation du résultat de fonctionnement 2019
- N° 2020/057 : Budget primitif 2020 – Budget bois
- N° 2020/058 : Création d'un budget annexe cimetière
- N° 2020/059 : Budget primitif 2020 – Budget cimetière
- N° 2020/060 : Financement du budget cimetière par le budget communal pour la construction de caveaux
- N° 2020/061 : Attribution de subventions
- N° 2020/062 : Création et suppression d'emploi – ATSEM
- N° 2020/063 : Recrutement de 2 agents contractuels
- N° 2020/064 : Instauration de la prime exceptionnelle en faveur des agents mobilisés pour assurer la continuité des services publics dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de Covid-19
- N° 2020/065 : Tarification cantine scolaire
- N° 2020/066 : Tarification cantine scolaire P.A.I.
- N° 2020/067 : Commission communale des impôts directs – Proposition des commissaires titulaires et suppléants
- N° 2020/068 : Commission Intercommunale des Impôts Directs – Proposition des candidats titulaires et suppléants
- N° 2020/069 : Vente de deux parcelles situées à la Belle Etoile
- N° 2020/070 : Convention de déneigement
- N° 2020/071 : Broyage et élagage des chemins communaux
- N° 2020/072 : Programme de travaux forêt 2020
- N° 2020/073 : Désignation de deux délégués à l'association des communes forestières
- N° 2020/074 : Remboursement de caution – M Viennet – 4, Rue de l'Eglise
- N° 2020/075 : Location d'un appartement – 4 Rue de l'Eglise
- N° 2020/076 : Location de la licence IV de débit de boisson